



Chiffres clés

APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

2018

Chers lecteurs,

Pour Statbel, 2018 a débuté comme une année spéciale. Nous avons introduit un nouveau nom, Statbel. Nous avons lancé un site internet tout neuf. Nous avons choisi un nouveau logo et un nouveau style maison.

Tous ces changements ne sont pas purement esthétiques. Ils soulignent que Statbel, en tant qu'office belge de statistique, fournit des informations objectives, qualitatives et conviviales sur la société et l'économie belges.

Nous avons aussi appliqué ces trois principes à cette brochure des Chiffres clés 2018. Vous y trouverez les principaux chiffres et statistiques sur la Belgique. Le chiffre belge de la population, l'état de l'agriculture, l'indice et l'inflation, les indicateurs économiques, les chiffres de l'immobilier, les statistiques du transport, le marché du travail, les chiffres de la pauvreté, les revenus et les habitudes de consommation des ménages belges et bien d'autres thèmes encore : vous trouverez ici les graphiques et les tendances.

Vous voulez en savoir plus, lire davantage sur un sujet, analyser les chiffres plus en détail? Je vous conseille de visiter notre nouveau site internet: statbel.fgov.be.

Vous y trouverez toutes les statistiques accompagnées d'explications et de tableaux téléchargeables. Ces statistiques sont établies de manière qualitative et présentées de façon conviviale et objective.

Utilisez les chiffres de cette brochure et de notre site et aidez-nous à diffuser les statistiques publiques

Nico Waeyaert

Directeur général

Statbel, l'office belge de statistique

Statbel est la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

facebook.com/statbel.fr

[Twitter.com/statbel_fr](https://twitter.com/statbel_fr)

Ou inscrivez-vous à notre newsletter sur statbel.fgov.be

Statbel, l'office belge de statistique

Statbel, l'office belge de statistique collecte, produit et diffuse des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges. La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes.

La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale.

Statbel garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.



Sauf mention contraire en bas du tableau ou du graphique, les données de cette publication ont été collectées et calculées par Statbel. Les comparaisons internationales proviennent d'Eurostat.

Les chiffres de cette publication peuvent être repris moyennant mention explicite de la source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium).

Éditeur responsable

Nico Waeyaert

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Bd Albert II 16, B-1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

Renseignements

Courriel: statbel@economie.fgov.be

Tél. 0800 120 33

Code de la publication : S000.02F/2018

Table des matières

●	<i>Population</i>	A Population au 1 ^{er} janvier 2018.....	6
		B Evolution démographique.....	8
		C Vieillesse et structure de la population par âge.....	11
		D Population étrangère.....	15
● ●	<i>Territoire et environnement</i>	A Superficie et utilisation du sol.....	22
		B Agriculture.....	24
		C Déchets.....	28
● ● ●	<i>Economie</i>	A Produit intérieur brut.....	32
		B Prix à la consommation.....	38
		C Indice des prix à la production.....	44
		D Démographie des entreprises.....	52
		E Faillites.....	58
		F Structure des entreprises.....	66
● ● ● ●	<i>Immobilier et construction</i>	A Prix de l'immobilier.....	74
		B Permis de bâtir.....	76
		C Inventaire des bâtiments en Belgique.....	78
● ● ● ● ●	<i>Mobilité et transport</i>	A Véhicules.....	82
		B Transport de marchandises.....	87
		C Transport maritime.....	88
		D Accidents de la route.....	89
● ● ● ● ● ●	<i>Société</i>	A Emploi et taux d'emploi.....	96
		B Salaire.....	102
		C Chômage et taux de chômage.....	105
		D Population inactive.....	107
		E Pauvreté.....	108
		F Revenus.....	111
		G Dépenses des ménages.....	115
		H Enseignement.....	118
● ● ● ● ● ● ● ●	Autres produits et services de Statbel.....		122



A woman with dark hair, wearing a bright pink cardigan over a white top, is seated outdoors. She is looking down at a laptop, with her hands on the keyboard. The background is softly blurred, showing a green plant and a dark, cylindrical object, possibly a camera or light fixture. A semi-transparent grey horizontal band is overlaid across the middle of the image, containing the text.

● *Population*

A I Population au 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, la Belgique comptait officiellement 11.376.070 habitants, dont 57,6 % habitaient en Flandre, 31,9 % en Wallonie et 10,5 % en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, un peu moins de 1 % de la population résidait dans une des communes de la Communauté germanophone.

8

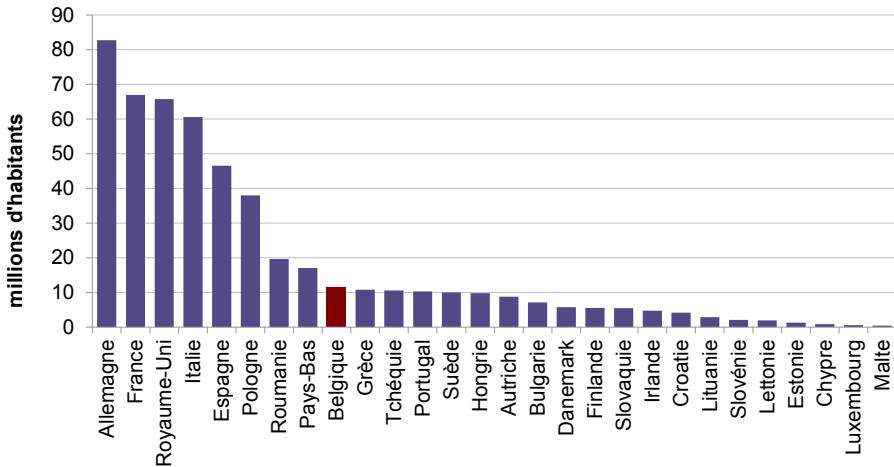
Population totale de la Belgique et de ses Régions au 1^{er} janvier 1998, 2008 et 2018

	1998	%	2008	%	2018	%
Belgique	10.192.264	100,0%	10.666.866	100,0%	11.376.070	100,0%
Région de Bruxelles-Capitale	953.175	9,4%	1.048.491	9,8%	1.198.726	10,5%
Région flamande	5.912.382	58,0%	6.161.600	57,8%	6.552.967	57,6%
Région wallonne	3.326.707	32,6%	3.456.775	32,4%	3.624.377	31,9%
dont Communauté germanophone	70.119	0,7%	74.149	0,7%	77.185	0,7%

Au 1^{er} janvier 2018, la population de l'Union européenne (UE28) était estimée à 512.647.966 habitants.

Avec un poids démographique non négligeable, la Belgique se classe en neuvième position et représente 2,2 % de la population totale de l'Union. Cette position tend d'ailleurs à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique supérieure à la moyenne européenne.

Union Européenne: 512.647.966 d'habitants au 1er janvier 2018



Source : Eurostat - Chiffres provisoires

B I Évolution démographique

Au cours de l'année 2017, la population résidant en Belgique a augmenté de 53.982 personnes. Cette croissance est toujours due en majeure partie au solde migratoire international, qui s'élevait à 44.536 personnes. L'excédent des naissances sur les décès représentait quant à lui 9.473 personnes. Le nombre de décès a légèrement augmenté par rapport à 2016. 109.629 individus sont décédés en 2017 contre 108.056 en 2016. La croissance annuelle reste stable avec 0,48%.

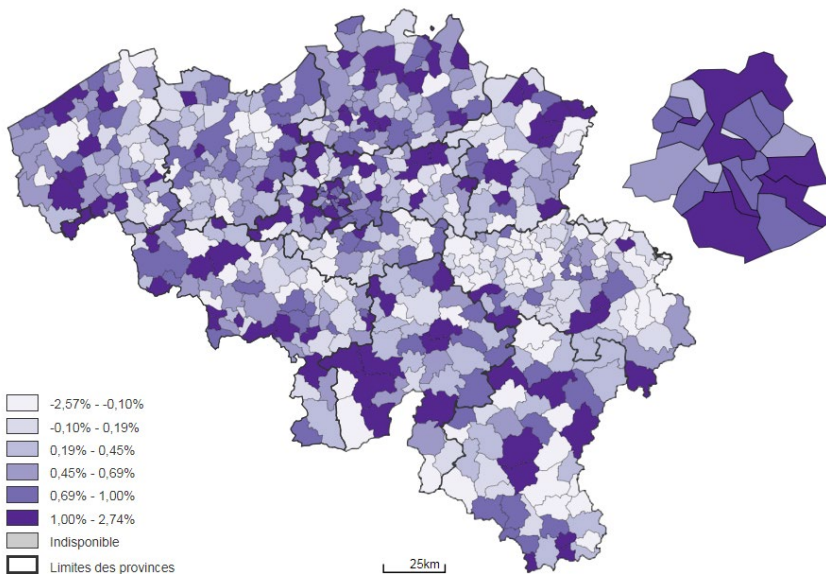
10

Accroissement annuel de la population			
Année	1997	2007	2017
Population au 1^{er} janvier	10.170.226	10.584.534	11.322.088
Mouvement naturel			
Naissances	115.864	125.228	119.102
Décès	103.802	102.060	109.629
Excédent des naissances	12.303	23.168	9.473
Mouvement migratoire			
Immigration	78.878	146.409	163.918
Emigration	68.537	91.052	119.382
Solde migratoire	10.341	55.357	44.536
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)	22.038	80.606	53.982
Taux de croissance	0,22%	0,76%	0,48%
Population au 31 décembre	10.192.264	10.665.140	11.376.070

La majorité des 589 communes du pays ont enregistré une croissance démographique positive en 2017 alors que 138 d'entre elles ont vu leur population diminuer. Les hausses les plus sensibles ont été enregistrées dans plusieurs villes telles que Anvers, Bruxelles, Gand et Louvain. Les croissances relatives les plus rapides s'observent essentiellement dans de petites communes (moins de 10.000 habitants). C'est à Olne en province de Liège que l'on observe le plus fort accroissement en passant de 3.978 habitants au 1^{er} janvier 2017 à 4.087 habitants au 1^{er} janvier 2018 (+2,74%).

Evolution de la population par commune en 2017

12

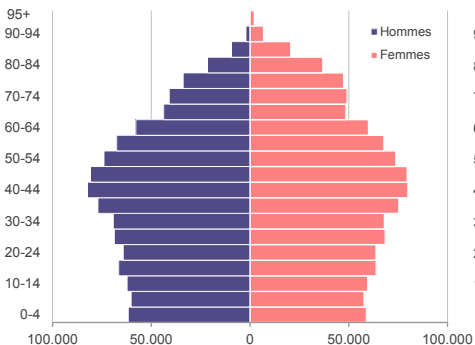


C | Vieillesse et structure de la population par âge

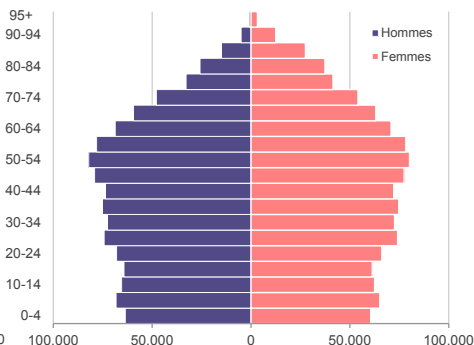
La population résidant en Belgique au 1^{er} janvier 2018 continue de vieillir. La structure par âge et par sexe, représentée graphiquement par une pyramide des âges, illustre clairement cette évolution.

Les classes d'âge de plus de 80 ans sont en légère augmentation par rapport à la situation de 2008. Si les classes d'âge nées durant le baby-boom restent importantes, le poids de ce groupe s'est quelque peu réduit au cours de la décennie écoulée. La part de très jeunes enfants ne progresse pas. Aux âges les plus jeunes, il y a plus d'hommes que de femmes (le rapport de masculinité restant en Belgique, de 105 garçons pour 100 filles à la naissance). Les femmes deviennent plus nombreuses aux âges plus élevés en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes à tous les âges de la vie.

Pyramide des âges de la Belgique au 1^{er} janvier 2008



Pyramide des âges de la Belgique au 1^{er} janvier 2018



Il en découle un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on dénombre plus de 60% de femmes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont près de trois fois plus nombreuses que les hommes.

La pyramide des âges n'est pas homogène en Belgique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale est clairement plus jeune que les deux autres régions, avec une proportion plus importante de jeunes (22,9 % de moins de 18 ans) et moindre de personnes âgées (13,2 %). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne plus fortement, en raison d'un vieillissement plus prononcé. On y recense, en effet, moins de jeunes (19,4 %) et plus de personnes âgées (20 %). Au cours des dernières années, ces différences de structure d'âge entre les régions se sont plutôt accentuées.

La proportion de personnes âgées fournit une indication du vieillissement au niveau local. On constate d'importantes disparités dans ce domaine au niveau du territoire belge. Ainsi, plusieurs communes du littoral dépassent le cap des 30 % de 65 ans et plus (contre seulement 18,7 % pour l'ensemble de la Belgique). C'est le cas de La Panne, Blankenberge, De Haan, Middelkerke, Nieuport, Knokke-Heist et Koksijde. Sans atteindre ce seuil, plusieurs communes wallonnes dépassent les 20% de seniors : citons notamment Chaudfontaine, Vresse-sur-Semois, Spa, Neupré, Bouillon, Daverdisse, Florenville ou encore Montigny-le-Tilleul, Gerpennes et Waterloo. En région bruxelloise, le phénomène est beaucoup plus contrasté : entre des communes du centre où moins de 10% de population est âgée de plus de 65 ans (Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Schaerbeek) et des communes du Sud dépassant la moyenne nationale (Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre et Uccle).

Ventilation par classe d'âge au 1^{er} janvier 2018 selon les régions

	0-17 ans	%	18-64 ans	%	65 ans et plus	%
Belgique	2.301.495	20,2%	6.944.019	61,0%	2.130.556	18,7%
Région de Bruxelles-Capitale	274.889	22,9%	766.155	63,9%	157.682	13,2%
Région flamande	1.271.607	19,4%	3.971.264	60,6%	1.310.096	20,0%
Région wallonne	754.999	20,8%	2.206.600	60,9%	662.778	18,3%

15

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. De 1997 à 2017, elle a crû de 4,0 années pour passer de 77,4 à 81,4 ans, soit un gain d'espérance de vie de 2,3 mois, en moyenne, chaque année, durant 21 ans.

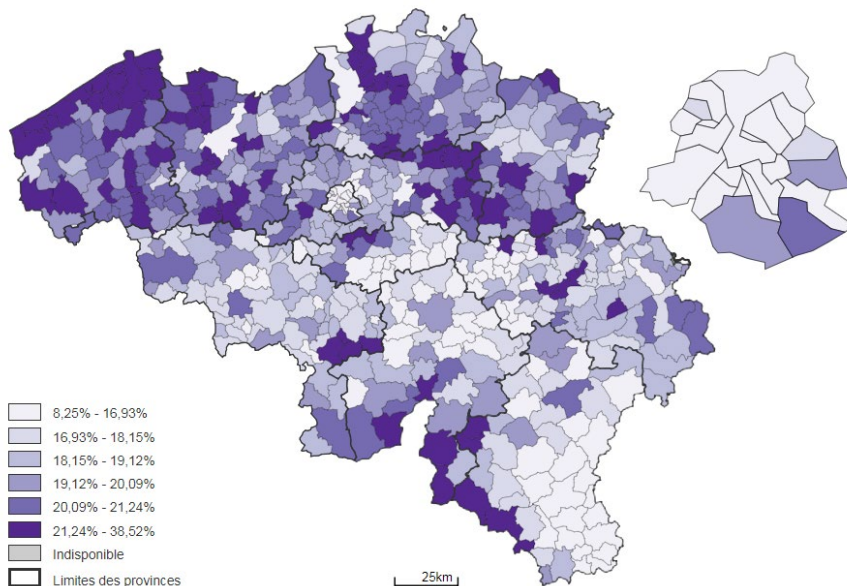
Espérance de vie à la naissance (en années)

Années	1997	2007	2017
Hommes	74,1	76,7	79,0
Femmes	80,6	82,2	83,7
Total	77,4	79,5	81,4

Cette évolution est plus favorable aux hommes (+4,9 années) qu'aux femmes (+3,1 années), ce qui conduit à une réduction progressive de l'écart d'espérance de vie entre les sexes. En 2017, les femmes conservent néanmoins une espérance de vie à la naissance sensiblement supérieure à celle des hommes : respectivement 83,7 ans et 79,0 ans.

Les plus de 64 ans par commune au 1^{er} janvier 2018

16



D | Population étrangère

Au 1^{er} janvier 2018, la Belgique comptait 1.357.556 personnes de nationalité étrangère, soit 11,9 % de la population résidente totale. Dix ans plus tôt, les ressortissants étrangers représentaient 9,1 % de la population du Royaume, soit 971.448 personnes.

Cette population étrangère se compose essentiellement de ressortissants d'un pays de l'Union européenne. Les Européens de l'Union représentent, en effet, 66,8 % de la population étrangère au 1^{er} janvier 2018. Cette proportion reste constante puisqu'elle s'élevait déjà le 1^{er} janvier 2008 à 67,9%. Les Français, Italiens et Néerlandais restent d'ailleurs, cette année encore, les étrangers les plus nombreux au sein de notre pays.

Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique

Pays de nationalité	2008			2018		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
France	130.568	13,4%	2	165.486	12,2%	1
Italie	169.027	17,4%	1	156.063	11,5%	2
Pays-Bas	123.454	12,7%	3	155.239	11,4%	3
Roumanie	15.310	1,6%	12	87.616	6,5%	4
Maroc	79.867	8,2%	4	81.215	6,0%	5
Pologne	30.768	3,2%	8	71.537	5,3%	6
Espagne	42.712	4,4%	5	64.049	4,7%	7
Portugal	29.802	3,1%	9	46.611	3,4%	8
Allemagne	38.370	3,9%	7	39.469	2,9%	9
Turquie	39.954	4,1%	6	36.233	2,7%	10
Autres	271.616			454.038		
Tous les pays	971.448	100%	-	1.357.556	100%	-

Les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers sont la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Maroc et la Roumanie. Les citoyens de ces pays représentent près de la moitié (47,6 %) de la population étrangère en Belgique.

Il y a dix ans, à l'exception de la Roumanie, on retrouvait déjà ces mêmes pays en tête du classement des pays de ressort des habitants de nationalité étrangère, mais dans un ordre quelque peu différent. La Roumanie et la Pologne sont les pays dont le nombre de ressortissants s'est accru le plus rapidement au cours de ces années dans notre pays. La part de Roumains continue d'ailleurs de croître : de 6,1% des étrangers (80.669 individus) au 1^{er} janvier 2017, elle est passée à 6,5% un an plus tard (87.616 individus).

Parmi les autres pays importants, l'Italie (de 17,4 en 2008 à 11,5% en 2018), le Maroc (de 8,2 à 6 %) et la Turquie (de 4,1 à 2,7 %) continuent de voir leur importance relative diminuer au fil du temps. Ces diminutions ont été de pair avec un mouvement important d'acquisitions de la nationalité belge.

La répartition de la population de nationalité étrangère est très variable dans le pays. De nombreux ressortissants étrangers résident dans l'agglomération bruxelloise, où ils font presque part égale avec les citoyens belges dans certaines communes. C'est notamment le cas à Ixelles (48,7 %), à Saint-Gilles (48,4 %) et à Etterbeek (47,8 %).

Le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère reste élevé en dehors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est notamment le cas de toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit de ressortissants européens. Ainsi, on retrouve de nombreux Néerlandais, Britanniques et Allemands dans les communes flamandes de l'Est de Bruxelles : Tervuren et Overijse. Au sud de Bruxelles, ce sont plutôt les ressortissants de pays latins qui sont les plus représentés : Français et Italiens sont les populations étrangères les plus importantes à Waterloo.

Les grands centres urbains comme Anvers et Liège se composent aussi d'une part importante d'étrangers (20% environ pour ces deux villes).

De nombreux ressortissants étrangers vivent par ailleurs dans une série de communes frontalières qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, dont ils sont souvent originaires. Certaines autres communes frontalières se composent aussi de bon nombre d'étrangers. Citons le cas particulier de la commune de Baerle-Duc en province d'Anvers dont plus de la moitié de la population est de nationalité étrangère (50,9%) – population étrangère composée à 88,7 % de nationaux néerlandais.

Enfin, de nombreux étrangers vivent également le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère peut être qualifiée d'historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (autour de La Louvière).

Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge

Pays de la nationalité antérieure	2007			2017		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Maroc	8.722	24,2%	1	5.084	13,6%	1
Roumanie	554	1,5%	14	2.031	5,4%	2
Pologne	586	1,6%	13	1.498	4,0%	3
Royaume-Uni	115	0,3%	59	1.381	3,7%	4
Pays-Bas	669	1,9%	10	1.368	3,7%	5
Congo (Rép.Dém.)	1.800	5,0%	4	1.201	3,2%	6
Italie	2.019	5,6%	3	1.174	3,1%	7
Turquie	3.040	8,4%	2	1.061	2,8%	8
Russie	1.533	4,2%	5	973	2,6%	9
Guinée	299	0,8%	36	972	2,6%	10
Autres	16.738	46,4%	-	20.656	55,2%	-
Tous les pays	36.075	100	-	37.399	100	-

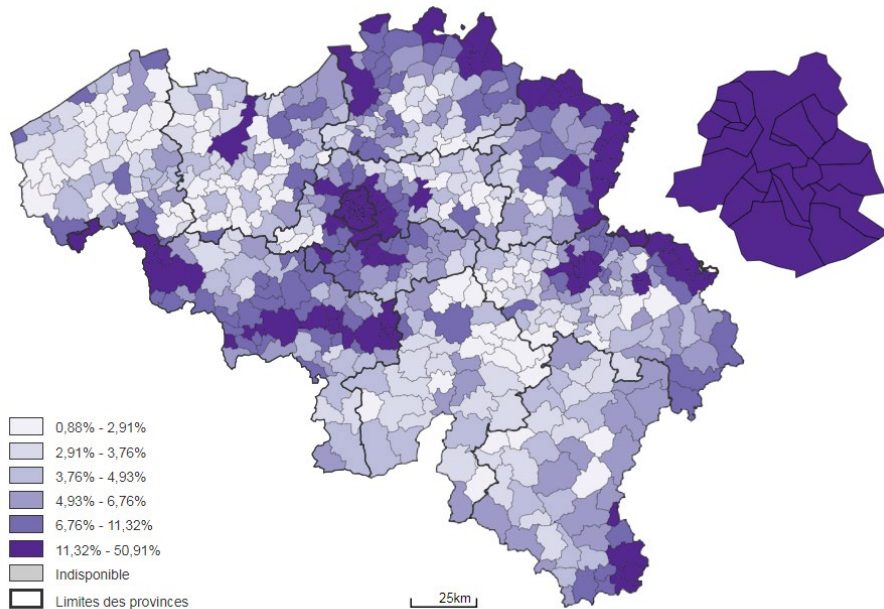
Au cours de l'année 2017, 37.399 personnes ont acquis la nationalité belge. Les principaux pays d'origine des personnes naturalisées belges en 2017 sont le Maroc, la Roumanie, la Pologne et le Royaume-Uni.

En deux ans, le nombre de personnes originaires du Royaume-Uni ayant acquis la nationalité belge a décuplé (127 en 2015, 506 en 2016 et 1.381 en 2017).

20

Il y a dix ans, le Maroc, la Turquie, l'Italie et la République démocratique du Congo constituaient les quatre premières nationalités antérieures des nouveaux Belges.

Etrangers par commune au 1^{er} janvier 2018





A person is holding a selfie stick with a smartphone attached, extending it towards the camera. The person is wearing a light blue dress with white polka dots. The background is a lush green field with a line of trees in the distance, captured during a golden sunset. A semi-transparent green banner is overlaid on the bottom half of the image.

● ● *Territoire
et environnement*

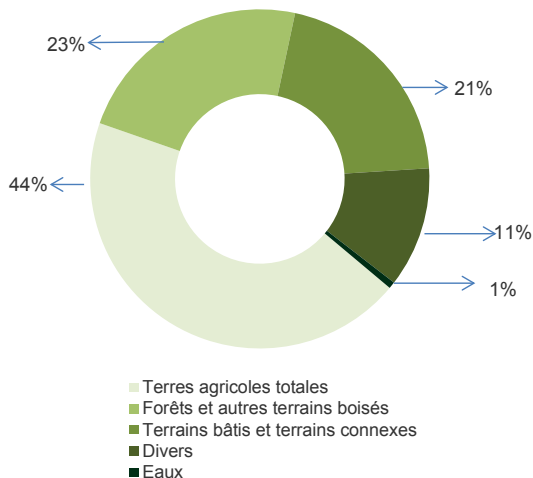
A I Superficie et utilisation du sol

La Belgique s'étend sur une superficie terrestre de 30.528 km² et couvre 3.454 km² de la mer du Nord. La Wallonie représente 55,2% de cette superficie terrestre, soit un peu plus que la Flandre avec 44,3%.

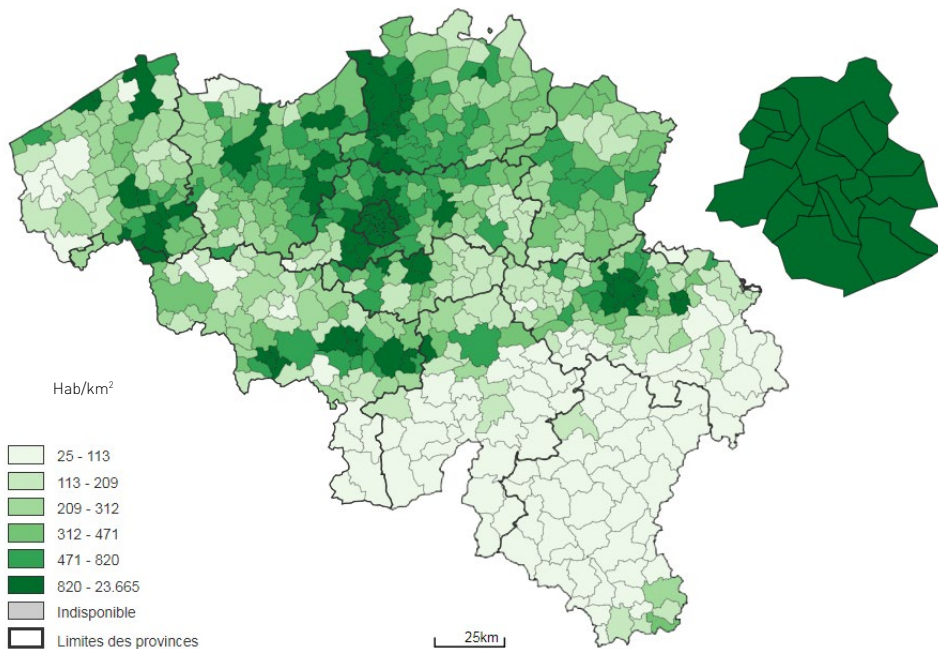
Toutefois, la densité de population en Flandre est deux fois plus élevée qu'en Wallonie. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

Les terres agricoles occupent la majeure partie de cette superficie terrestre, viennent ensuite les forêts et les terrains bâtis. La superficie bâtie croît d'année en année, essentiellement au détriment des terres agricoles. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent relativement stables.

Utilisation du sol en Belgique en 2016



Densité de la population par commune au 1^{er} janvier 2018

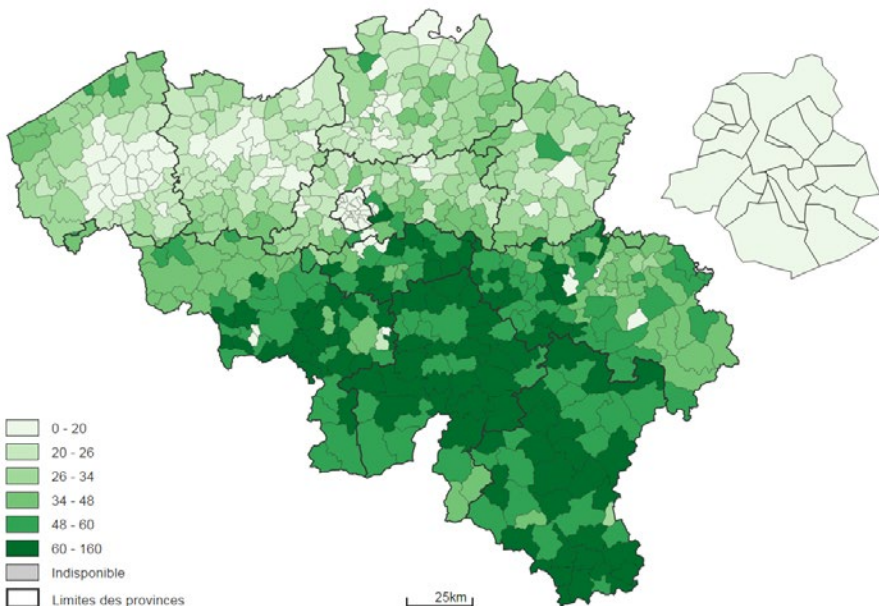


B | Agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles baisse chaque année en Belgique. Toutefois, la superficie totale de l'ensemble des exploitations recule moins vite. En moyenne, les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. En 37 ans, la superficie moyenne des exploitations a plus ou moins triplé, tant en Flandre (de 8,4 ha en 1980 à 26,4 ha en 2017) qu'en Wallonie (de 20,7 ha à 56,6 ha).

26

Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2017 (en ha)



Agriculture et horticulture

Moyens de production	2013	2016	2017	2017/2016
Nombre d'exploitations	37.761	36.888	35.910	-2,7%
Main-d'œuvre	74.510	70.993	n.d.	-
dont temps plein	39.489	33.516	n.d.	-
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.338.566	1.352.953	1.329.153	-1,8%
Main-d'œuvre/exploitation	1,97	1,92	n.d.	-

Animaux (x 1000)

Bovins	2.433	2.503	2.386	-4,7%
dont vaches laitières et allaitantes	1.007	988	938	-5,1%
Porcins	6.481	6.179	6.108	-1,1%
Volailles	35.108	43.223	40.805	-5,6%
dont poules	11.115	14.248	13.274	-6,8%
dont poulets de chair	23.285	28.306	26.905	-4,9%

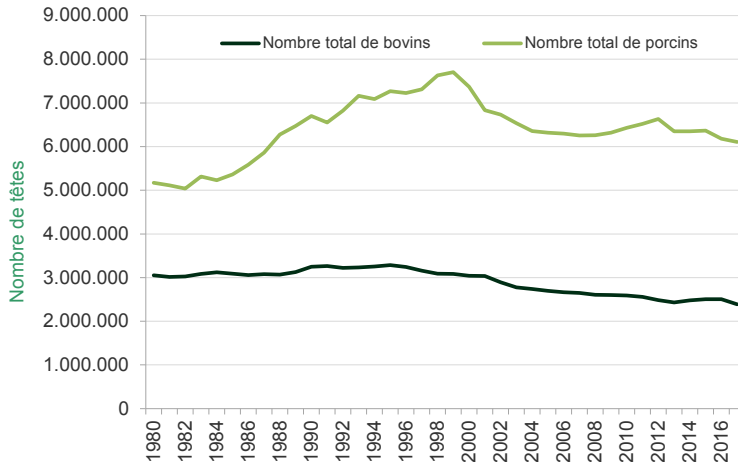
n.d. : Non disponible.

Agriculture et horticulture (suite)

Cultures (en ha)	2015	2016	2017	2017/2016
Céréales pour le grain	341.639	337.015	305.434	-9,4%
Froment d'hiver	198.626	204.789	182.825	-10,7%
Orge d'hiver	44.213	52.266	42.574	-18,5%
Mais cultivé pour la graine	58.397	52.100	49.005	-5,9%
Cultures industrielles	87.058	91.407	99.773	+9,2%
Betteraves sucrières	52.347	55.536	62.470	+12,5%
Pommes de terre	78.685	89.210	92.854	+4,1%
Légumineuses	2.743	2.909	3.422	+17,6%
Cultures fourragères	266.837	272.150	274.794	+1,0%
Mais fourrager	173.336	168.737	171.278	+1,5%
Prairies temporaires	80.886	90.454	90.946	+0,5%
Légumes en plein air	43.526	46.667	49.791	+6,7%
Cultures permanentes	22.539	23.049	23.484	+1,9%
Prairies permanentes	475.959	478.430	467.837	-2,2%
Cultures sous serres	2.058	2.120	2.165	+2,1%
Jachères	8.972	9.167	8.802	-4,0%

En 35 ans, le nombre de bovins par exploitation bovine est passé de 41 têtes à 126. Toutefois, c'est dans l'élevage hors sol que le mouvement de concentration est le plus spectaculaire. En 1982, on comptait en moyenne 141 porcins par exploitation porcine. Cette moyenne est aujourd'hui de 1.414 têtes, 10 fois plus qu'en 1982 ! Pour la volaille, la taille moyenne des élevages est passée de 758 têtes en 1982 à 11.236 têtes en 2012, soit une progression de près de 10% par an.

Evolution du nombre de bovins et de porcins en Belgique



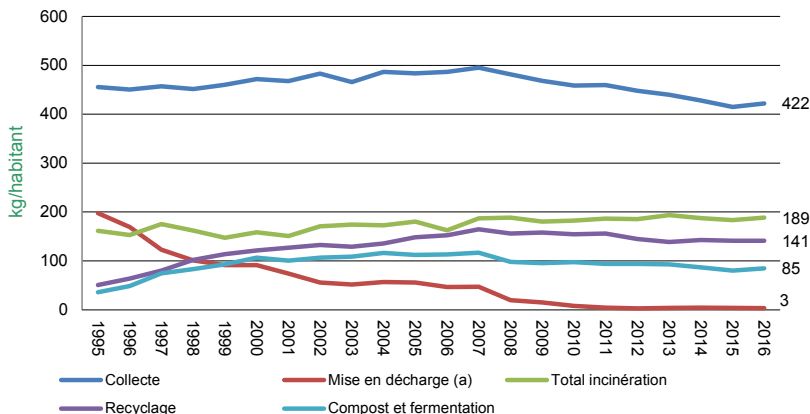
C I Déchets

Jusqu'en 2007, la quantité collectée des déchets municipaux par habitant a augmenté. Cependant, en 2008, il y a eu une inversion de la tendance et la quantité collectée suit, depuis lors, une tendance à la baisse à l'exception de 2016 où l'on observe à nouveau une légère augmentation. La répartition entre les différents modes de traitement des déchets reste stable ces dernières années. Le majeure partie des déchets municipaux est incinérée avec une récupération de la chaleur produite. La mise en décharge des déchets ne se fait plus qu'en quantité limitée.

30

Les déchets municipaux englobent tous les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs, etc. à l'exclusion des matériaux de construction et de démolition.

Déchets municipaux: collecte, élimination et recyclage en kg/habitants



(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

Déchets municipaux : collecte, traitement et recyclage (1995-2016)

31

en 1.000 tonnes	1995	2000	2005	2013	2014	2015	2016
Collecte	4.613	4.830	5.052	4.883	4.774	4.648	4.757
Décharge (a)	2.004	936	583	42	46	40	38
Incinération	1.637	1.622	1.885	2.146	2.093	2.057	2.124
Incinération avec récupération d'énergie	701	1.476	1.769	2.046	2.051	2.019	2.077
Incinération sans récupération d'énergie	935	147	116	100	39	36	48
Recyclage	513	1.245	1.547	1.539	1.590	1.584	1.588
Compostage ou fermentation	363	1.091	1.173	1.030	970	900	956
par habitant (kg/habitant) (b)	1995	2000	2005	2013	2014	2015	2016
Collecte	455	472	484	440	428	415	422
Décharge (a)	198	91	56	4	4	4	3
Incinération	162	158	180	193	188	184	189
Incinération avec récupération d'énergie	69	144	169	184	184	180	184
Incinération sans récupération d'énergie	92	14	11	9	3	3	4
Recyclage	51	122	148	139	143	141	141
Compostage ou fermentation	36	107	112	93	87	80	85

(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

(b) : Population au 1^{er} janvier.

À l'exclusion des déchets municipaux de construction et de démolition.





● ● ● *Economie*

A I Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) de notre pays, soit la production totale de biens et de services en Belgique, s'élevait à 437,2 milliards d'euros en 2017. Bien que la population de la Belgique ne représente qu'environ 2,2 % de la population européenne totale, son PIB aux prix du marché équivaut à 2,9 % de celui de l'Union européenne.

Les prix courants sont les prix d'une année spécifique. Les prix constants sont des prix relatifs à une année de base. Ils s'obtiennent en corrigeant les prix courants de l'effet de l'inflation.

On distingue le PIB au prix du marché et le PIB au coûts des facteurs. Le PIB au prix du marché est le concept le plus fréquemment utilisé et tient compte des impôts et subsides, alors qu'ils sont exclus du PIB au coût des facteurs.

Produit intérieur brut aux prix courants (en millions d'€)

	2013	2014	2015	2016	2017
Union européenne	13.596.457	14.064.992	14.819.049	14.920.888	15.336.243
Belgique	392.340	400.058	410.291	422.678	437.204
Allemagne	2.826.240	2.932.470	3.043.650	3.144.050	3.263.350
France	2.117.189	2.149.765	2.198.432	2.228.568	2.291.705
Luxembourg	46.500	49.993	52.102	53.005	55.378
Pays-Bas	660.463	671.560	690.008	708.337	737.048
Royaume-Uni	2.073.979	2.287.867	2.611.924	2.403.383	2.327.730

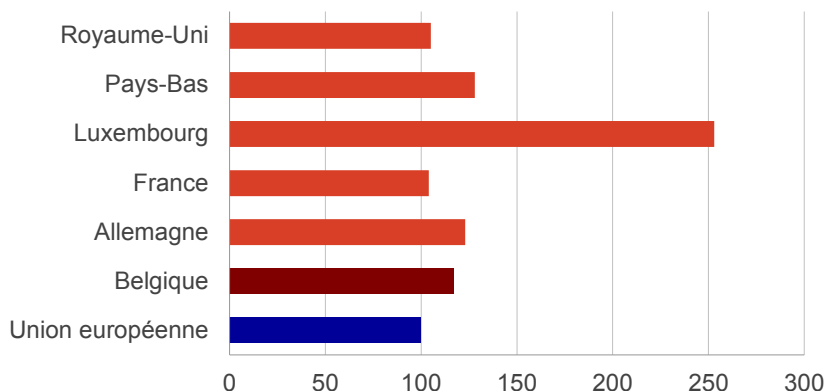
Source : Eurostat (version du 09-08-2018).

Comme dans les autres Etats membres, le PIB par habitant de la Belgique a augmenté en 2017 par rapport à 2016, après correction de la parité de pouvoir d'achat. Par ailleurs, la Belgique dépasse de 17 points le niveau moyen de l'Union européenne.

Pour pouvoir comparer correctement le PIB de différents pays, il est nécessaire d'ajuster le nombre d'habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.

35

PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat en 2017 (EU-28=100)



Source : Eurostat (version du 01-08-2017).

En 2017, l'économie belge a enregistré une croissance de 1,7 % après correction des variations de prix. Notre pays faisait ainsi moins bien que la moyenne de l'Union européenne, dont le pourcentage de croissance moyen s'élevait à 2,4 %.

36

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet de comparer le développement économique à la fois à travers les temps et entre différents pays. Pour calculer le taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est comparé avec les prix de l'année précédente.

L'évolution du volume ainsi calculée est imputée à une année de référence. C'est ce que l'on appelle un indice en chaîne. Les variations de prix ne contribuent dès lors pas à augmenter le taux de croissance.

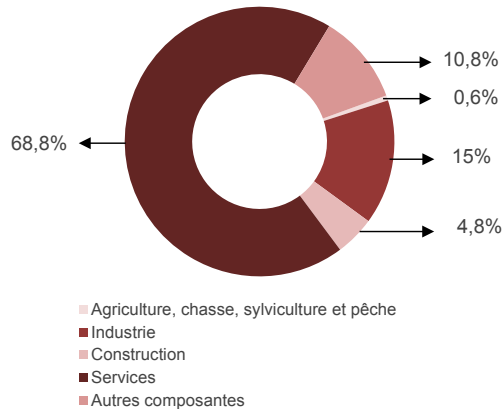
Taux de croissance du PIB en volume - variation en % par rapport à l'année précédente

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Union européenne	-0,4	0,3	1,7	2,3	1,9	2,4
Zone euro	-0,9	-0,2	1,3	2,1	1,8	2,4
Belgique	0,2	0,2	1,3	1,4	1,4	1,7
Allemagne	0,5	0,5	1,9	1,7	1,9	2,2
France	0,3	0,6	1	1,1	1,2	2,2
Luxembourg	-0,4	3,7	5,8	2,9	3,1	2,3
Pays-Bas	-1	-0,1	1,4	2,0	2,2	2,9
Royaume-Uni	1,4	2	2,9	2,3	1,8	1,7

Source : Commission européenne (version du 09-08-2018).

La ventilation du PIB belge montre que la croissance de l'activité économique est due principalement à la progression des secteurs des services, de l'industrie et des autres composantes.

Ventilation du produit intérieur brut (2017)



Source : Institut des Comptes Nationaux.

La Belgique reste une économie de services. La part du secteur tertiaire (services) dans le PIB s'élève à 68,8 %.

Au sein du secteur des services, le commerce, les transports et l'horeca représentaient la plus grande part en 2017 avec 25,3 % de la production totale. Venaient ensuite l'administration publique et l'éducation et les services aux entreprises avec 19,0 %.

38

Des indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB) sont élaborés par le Bureau fédéral du Plan et sont consultables sur le site internet <http://www.indicators.be>.

Les indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB) informent sur les problématiques sociales, environnementales et économiques. Ensemble, ils décrivent l'évolution du bien-être des personnes et le développement de la société belge.

Produit intérieur brut

Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants
 (en millions d'€, données brutes)

	Croissance					
	2007	2015	2016	2017	2017 /2007	2017 /2016
Agriculture, sylviculture et pêche	3.051	2.804	2.610	2.701	-11,5%	+3,5%
Industrie et énergie	60.182	61.828	63.550	65.522	+8,9%	+3,1%
Construction	16.711	19.643	20.102	20.826	+24,6%	+3,6%
Services	228.016	283.112	291.030	300.934	+32,0%	+3,4%
Commerce, transports et horeca	65.155	72.659	73.710	75.989	+16,6%	+3,1%
Information et communication	12.479	15.227	15.649	16.193	+29,8%	+3,5%
Activités financières	15.780	21.974	23.500	23.542	+49,2%	+0,2%
Activités immobilières	28.117	31.748	32.277	32.574	+15,9%	+0,9%
Services aux entreprises	37.626	51.444	53.542	57.315	+52,3%	+7,0%
Administration publique et enseignement	42.064	54.323	55.643	57.289	+36,2%	+3,0%
Santé publique et bien-être social	20.123	27.481	28.298	29.380	+46,0%	+3,8%
Autres services	6.672	8.257	8.411	8.651	+29,7%	+2,9%
Autres composantes	36.753	42.904	45.386	47.221	+28,5%	+4,0%
Produit intérieur brut aux prix du marché	344.713	410.291	422.678	437.204	+26,8%	+3,4%

B | Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer l'inflation des prix à la consommation au niveau européen. L'évolution de cet indice montre que les prix ont grimpé à un rythme plus soutenu en Belgique entre 2011 et 2017 que la moyenne européenne. La hausse est moins prononcée en France, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Allemagne. Par contre, le Royaume-Uni a connu une progression plus significative que la Belgique.

40

En 2017, l'inflation en Belgique atteignait un niveau supérieur à la moyenne européenne. Tous les pays voisins, à l'exception du Royaume-Uni, ont enregistré un taux d'inflation plus faible en 2017 que la Belgique.

IPCH – indice annuel moyen (2015 =100)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Inflation 2017
Union européenne	95,5	98,0	99,5	100,0	100,0	100,3	102,0	1,7%
Belgique	95,2	97,7	98,9	99,4	100,0	101,8	104,0	2,2%
Allemagne	95,5	97,5	99,1	99,9	100,0	100,4	102,1	1,7%
France	96,2	98,3	99,3	99,9	100,0	100,3	101,5	1,2%
Luxembourg	94,9	97,6	99,3	99,9	100,0	100,0	102,2	2,2%
Pays-bas	94,3	97,0	99,5	99,8	100,0	100,1	101,4	1,3%
Royaume-Uni	93,4	96,1	98,5	100,0	100,0	100,7	103,4	2,7%

Source : Eurostat.

Les indices des niveaux de prix permettent de mesurer les écarts de niveau général des prix entre les pays. Par rapport aux pays voisins, la Belgique était pratiquement au même niveau de prix que les Pays-Bas en 2017. La France et l'Allemagne étaient moins chères tandis que le niveau des prix était plus élevé au Luxembourg et au Royaume-Uni.

◀ Le rapport est exprimé sur la base de la moyenne de l'Union européenne (UE28 =100). Si l'indice du niveau des prix comparés est supérieur à 100, le pays concerné est relativement cher par rapport à la moyenne de l'UE.

Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes (UE-28=100)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Union européenne	100	100	100	100	100	100
Belgique	111,6	111,0	108,9	106,4	110,5	112,3
Allemagne	101,2	102,5	101,5	100,2	103,0	104,4
France	108,7	107,0	106,0	104,1	106,2	106,7
Luxembourg	135,9	135,1	135,7	134,8	138,5	141,0
Pays-Bas	111,3	111,9	111,9	109,5	112,9	114,6
Royaume-Uni	118,7	117,0	123,6	134,6	122,3	117,4

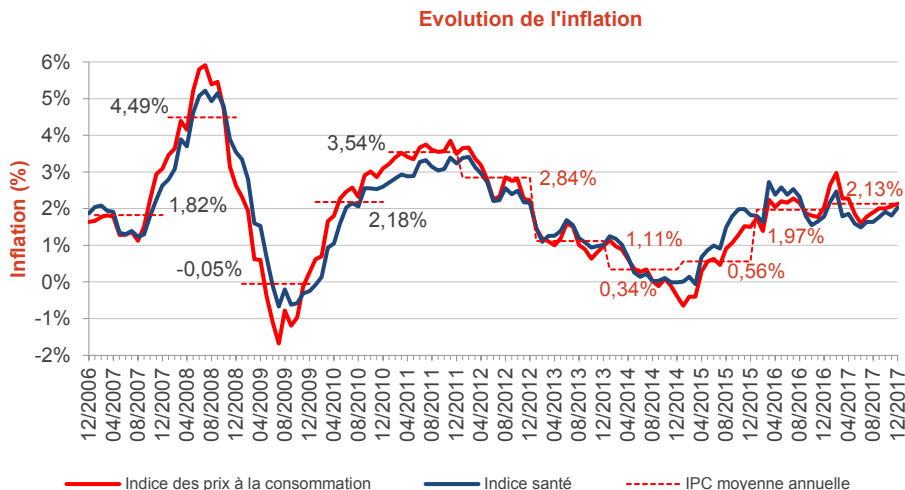
Source : Eurostat.

L'indice national des prix à la consommation a progressé en 2017 pour atteindre 105,08. Sur base annuelle, l'inflation a augmenté de 1,97% en 2016 à 2,13 % en 2017.

Indices des prix à la consommation (IPC) (base 2013=100) et inflation en Belgique

	Général (IPC)	Inflation	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyer	Général sans produits pétroliers	Général sans produits énergétiques	Indice santé
2006	85,48	1,80	81,31	86,79	85,48	89,95	86,28	87,11	86,07
2007	87,04	1,82	84,26	87,67	87,10	91,56	87,90	88,88	87,59
2008	90,95	4,49	89,16	92,89	88,85	93,30	91,22	91,21	91,29
2009	90,90	-0,05	90,10	90,36	91,38	95,17	92,50	92,95	91,83
2010	92,83	2,18	91,49	93,22	92,68	96,23	93,74	94,20	93,36
2011	96,17	3,54	93,71	98,12	94,74	97,26	96,15	95,91	96,22
2012	98,90	2,84	96,51	100,81	97,74	98,74	98,55	98,17	98,77
2013	100,00	1,11	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
2014	100,34	0,34	99,88	98,96	102,14	102,09	100,67	101,22	100,40
2015	100,90	0,56	101,18	98,00	104,42	103,07	102,22	102,61	101,45
2016	102,89	1,97	104,03	99,24	107,22	104,02	104,95	104,78	103,58
2017	105,08	2,13	105,30	102,03	109,39	105,11	106,80	106,30	105,49

En 2017, l'indice santé se situait au-delà de l'indice des prix à la consommation. Le calcul de cet indice n'intègre en effet pas la baisse du prix des carburants. Il en va de même en cas de hausse des carburants.



Que mesure exactement l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage belge moyen. Cet indice ne mesure donc pas le prix moyen de ces produits, mais bien l'évolution de leurs prix.

Un simple exemple permet d'illustrer cette différence. Partons de l'hypothèse que des propriétaires de petites voitures citadines à bas prix optent pour des véhicules tout-terrain plus coûteux. Cette évolution se traduirait alors par une hausse du prix moyen par véhicule vendu, mais elle pourrait entraîner parallèlement un recul des valeurs mesurées dans le cas d'une baisse de prix de ces deux types de véhicule.

Panier de l'indice

Pour pouvoir mesurer l'évolution des prix, il est nécessaire de suivre un ensemble représentatif de biens et de services, à savoir le panier de l'indice. Certaines dépenses de consommation

pèsent davantage dans le budget d'un ménage que d'autres. L'indice des prix à la consommation doit dès lors en tenir compte.

Ainsi, chaque catégorie de dépenses (p.ex. l'alimentation ou l'achat d'une voiture) se voit attribuer un poids déterminé sur la base des dépenses annuelles moyennes d'un ménage. Ensuite, ces catégories principales sont subdivisées en sous-groupes plus détaillés, qui bénéficient chacun d'un poids propre (p.ex. «pain et céréales» pour l'alimentation). Enfin, un certain nombre de produits ou de services représentatifs sont sélectionnés par catégorie, dont l'évolution des prix est mesurée. Ces produits ou services représentatifs sont appelés «témoins».

Quand ce panier est-il établi?

Depuis janvier 2014, le panier de l'indice est adapté chaque année. Ce changement a pour objectif d'éviter que le panier de l'indice ne devienne moins actuel, avec pour conséquence une diminution de la représentativité de l'indice des prix à la consommation calculé. Depuis janvier 2014, l'indice des prix à la consommation

n'est plus un indice à base fixe mais un indice en chaîne. Dans le cas d'un indice en chaîne, la période de référence pour la pondération est actualisée régulièrement et les prix ainsi que les quantités ne sont plus comparés entre la période actuelle et une période de référence fixe, mais entre la période actuelle et une période intermédiaire. En pratique, cette méthode revient à comparer les prix des 12 mois de l'année en cours avec les prix de décembre de l'année précédente. En multipliant ces indices à court terme entre eux (pour former une chaîne), on obtient une série à long terme avec une période de référence fixe, qui est actuellement 2013 = 100.

Où les relevés de prix sont-ils effectués ?

Les prix sont relevés dans diverses localités réparties à travers la Belgique. Ces localités ont été sélectionnées de manière à dresser un aperçu le plus représentatif possible de la population belge. Les enquêteurs relèvent les prix dans chaque localité. Le service central traite ensuite ces relevés pour obtenir un indice pour la Belgique. Des données sont aussi collectées de manière centralisée. Des données administratives sont ain-

si utilisées notamment pour le calcul de l'indice de l'électricité et du gaz naturel. Depuis 2015, des données de scanning des supermarchés sont également exploitées pour certaines parties du panier..

Importance de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé

Un autre indice, l'indice santé, est déduit de l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de cet indice s'obtient en soustrayant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé qui sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.

C I Indice des prix à la production

En 2017, l'indice des prix à la production de l'industrie (base 2010=100) a augmenté pour atteindre 110,3. Sur base annuelle, il s'agit d'une inflation de +8,5% contre -1,4% en 2016 et -5,0% en 2015.

Malgré une diminution au milieu de l'année sous l'influence du secteur énergétique, la hausse de l'inflation observée en 2016 s'est poursuivie en 2017. Elle retrouve ainsi le niveau de 2011. Hors énergie, l'inflation de l'indice des prix à la production s'élevait à +4,7% en 2017 contre -0,1% en 2016 et -1,6% en 2015.

46

L'indice des prix à la production reflète l'évolution des prix de la production commercialisée.

Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010 =100)

Marché total

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2013	114,0	114,3	114,3	112,8	112,3	112,2	
2014	110,5	110,5	109,8	109,0	109,0	109,4	
2015	101,4	102,8	104,5	104,8	105,8	105,3	
2016	97,1	96,4	97,7	97,7	100,1	101,7	
2017	110,5	110,9	110,0	110,0	109,1	107,9	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2013	112,6	111,9	111,7	111,0	110,8	111,1	112,4
2014	108,8	108,4	108,3	108,2	106,8	103,6	108,5
2015	104,3	102,5	102,6	102,3	101,8	99,5	103,1
2016	102,0	101,9	103,4	105,9	107,2	108,8	101,7
2017	107,9	108,8	110,0	111,7	113,3	113,3	110,3

Marché intérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2013	114,9	114,9	114,8	113,3	112,8	112,8	
2014	110,4	110,0	109,3	107,6	107,4	107,7	
2015	101,2	102,5	104,3	104,0	104,8	104,4	
2016	97,4	96,3	97,7	96,8	99,4	100,9	
2017	110,4	110,6	109,8	109,2	108,3	107,4	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2013	113,2	111,7	110,8	110,3	110,3	110,7	112,5
2014	106,7	106,4	106,5	107,0	106,1	103,2	107,4
2015	103,4	102,2	102,8	102,5	102,1	100,1	102,9
2016	101,1	100,7	102,2	104,8	106,3	108,1	101,0
2017	107,1	108,0	109,4	112,0	113,9	113,8	110,0

Marché extérieur

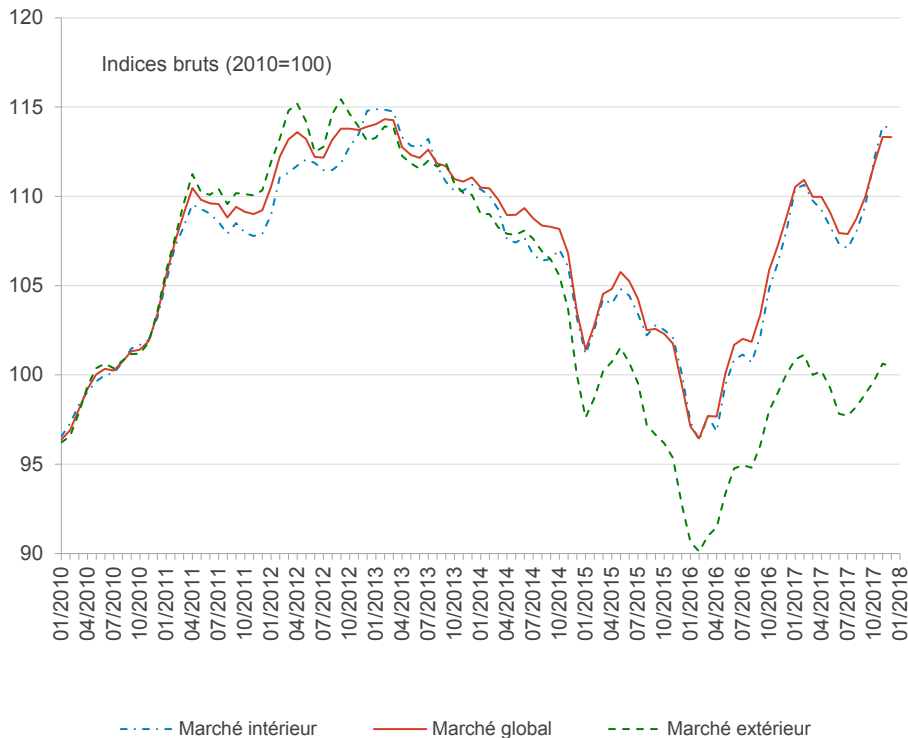
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2013	113,3	113,9	113,9	112,3	111,9	111,6	
2014	109,0	109,0	108,3	107,9	107,9	108,1	
2015	97,6	98,7	100,2	100,7	101,5	100,7	
2016	90,7	90,1	91,0	91,5	93,4	94,8	
2017	100,9	101,1	100,0	100,2	99,3	97,8	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2013	112,0	111,7	111,9	110,7	110,2	110,1	111,9
2014	107,6	106,9	106,5	105,6	103,7	100,0	106,7
2015	99,5	97,2	96,7	96,2	95,4	92,8	98,1
2016	95,0	94,8	96,1	98,0	99,0	100,1	94,5
2017	97,7	98,2	98,9	99,7	100,6	100,5	99,6

La ventilation de l'indice général des prix à la production selon la destination met en évidence une inflation de 8,9% en 2017, contre -1,8% en 2016 pour le marché intérieur et une inflation de 5,4% en 2017, contre -3,6% en 2016 pour le marché extérieur. Cela s'explique par l'évolution des prix des produits énergétiques qui, après une tendance à la baisse en 2014-2015, ont poursuivi leur tendance haussière de 2016.

48

Le repli des indices de prix à la production à partir de 2014 s'explique par un recul des prix de l'énergie sur le marché international. Cette même raison justifie également l'évolution divergente des indices pour les marchés intérieur et extérieur, parallèlement à une hausse de prix des produits ayant un poids limité sur le marché extérieur, comme l'électricité et le gaz. Le redressement depuis 2016 provient en partie des biens intermédiaires et des produits énergétiques.

Ensemble de l'industrie, à l'exclusion de la construction

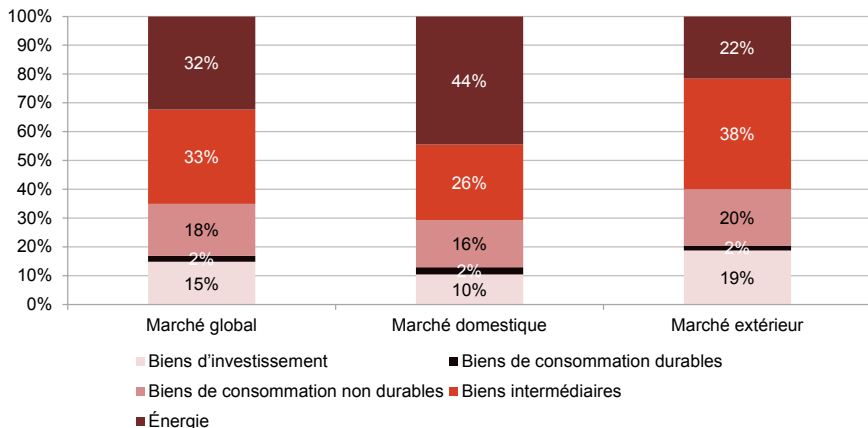


Le poids d'une activité économique au sein de l'indice des prix à la production est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires. Il ressort de la ventilation de l'industrie totale (hors construction) que l'énergie et les biens intermédiaires représentent la part la plus importante.

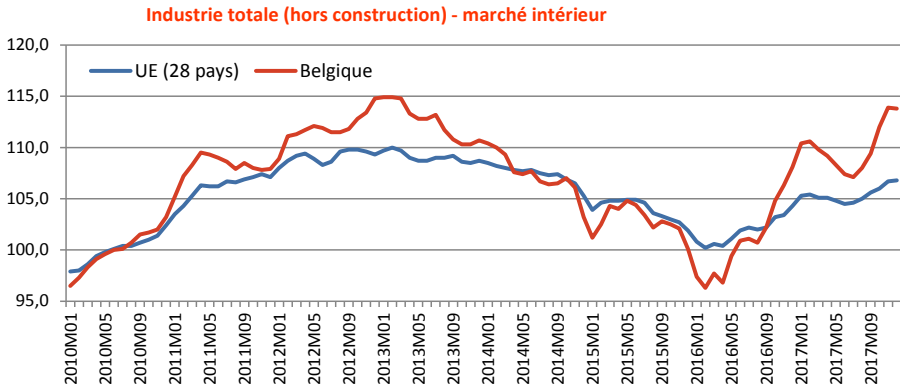
Sur le marché extérieur, le poids de l'énergie est moins élevé, notamment en raison du poids moindre de l'électricité. Inversement, la production des biens intermédiaires pèse davantage par rapport au marché intérieur.

50

Poids des activités économiques dans l'indice des prix à la production



Si l'on dresse une comparaison des indices de prix à la production entre le marché intérieur et l'Union européenne, on constate une évolution similaire. L'indice belge est toutefois davantage influencé par les prix de l'énergie. L'Union européenne affiche également une inflation positive et en hausse, soit 3,5% en 2017 contre -2,0% en 2016.



Que représente l'indice des prix à la production

L'indice des prix à la production de l'industrie (à l'exclusion de la construction) est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution mensuelle des prix des transactions de la production industrielle pour les différents secteurs économiques en Belgique.

Cet indice peut non seulement révéler les signes précurseurs d'une poussée inflationniste dans l'économie, mais enregistre également l'évolution des prix à plus long terme. Cet indice sert notamment de déflateur pour d'autres indicateurs économiques et est également utilisé dans les contrats pour les clauses de révision des prix.

L'indice des prix à la production d'une activité économique spécifique mesure l'évolution moyenne des prix des biens produits en Belgique et des services connexes au cours des divers stades de transformation, et ce, pour les marchés intérieur et extérieur.

Un indice de prix mesure la variation en pourcentage d'un ensemble de prix au

fil du temps. Les ventes se définissent comme la somme des revenus générés par la vente de biens ou la prestation de services au cours d'une période donnée.

La différence avec un indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation suit les prix payés par les ménages pour l'achat de biens et de services représentatifs de leurs habitudes de consommation. L'indice des prix à la production analyse les prix du point de vue du vendeur, soit les prix que les chefs d'entreprise belges perçoivent pour les biens produits.

Le calcul de l'indice des prix à la production fait principalement appel à une enquête sur les prix menée auprès d'entreprises qui produisent des biens industriels, mais il se base également sur quelques sources administratives. Le prix à l'unité d'un certain nombre de témoins représentatifs est suivi pour les différents secteurs.

Pour déterminer un prix, il faut utiliser le prix de transaction réel (et non le prix catalogue), sans la TVA et autres impôts, y compris les subventions et les remises.

Il faut également tenir compte de tous les paramètres de fixation des prix, tels que le nombre de biens vendus et les variations de qualité.

Un indice en chaîne

L'indice des prix à la production est calculé sous forme d'un indice en chaîne mensuel. Contrairement à un indice direct, qui compare les prix actuels à une année de base, les prix sont ici comparés au niveau du mois précédent. Le calcul se base sur une moyenne pondérée des évolutions de prix moyennes par entreprise au sein des groupes de produits ou agrégats. Il tient compte également du poids de l'entreprise dans l'échantillon, qui est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions de prix sont alors ajoutées à l'indice du mois précédent. On peut ainsi parler d'un indice ayant 2010 comme année de base. Autrement dit, l'indice exprime la différence entre le niveau actuel des prix et le niveau moyen de 2010.

L'utilisation d'un indice en chaîne facilite le traitement des données lorsque des produits ou entreprises apparaissent ou disparaissent, lorsque des changements surviennent au niveau de la qualité ou encore lorsque des données sont manquantes.

D I Démographie des entreprises

Les cinq secteurs les plus représentés au niveau de la population des assujettis à la TVA

Ce chapitre analyse la population des entreprises assujetties à la TVA. Ci-dessous les entreprises sont ventilées selon l'activité (selon les sections de la nomenclature NACE Rév.2) et, ensuite, selon la classe de taille sur la base du nombre de salariés.

Pour la période 2015-2017, les trois plus grands secteurs sont le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (section G), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (section M) et la construction (section F). L'hébergement et la restauration (section I) et les autres activités de services (section S) complètent le top 5.

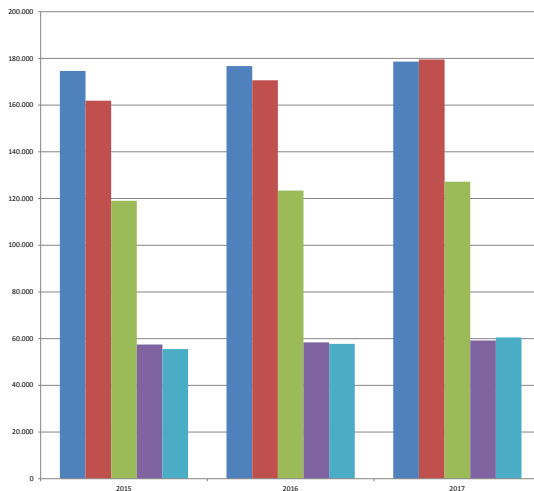
En 2017, la section G est quasi aussi importante que la section M en termes de nombre d'entreprises actives. La section M a gagné en importance dans la population des entreprises assujetties à la TVA entre 2015 et 2017. Ce phénomène est dû à l'enregistrement obligatoire depuis juin 2016, des administrateurs, délégués à la gestion journalière, gérants, liquidateurs et membres d'un comité de direction qui agissent par la voie d'une personne morale à la Banque-Carrefour des Entreprises.

La section M recouvre l'ensemble des activités juridiques (notaires, huissiers de justice, conseillers juridiques) et comptables (experts comptables, fiscaux...), les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et les analyses techniques, la recherche-développement scientifique, la publicité et les études de marché, la photographie ainsi que la traduction et l'interprétation. Les avocats sont assujettis à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2014.

La section S reprend les activités des associations: syndicats patronaux ou de salariés, organisations ou associations professionnelles, philosophiques, politiques ou religieuses.

Assujettis TVA

Nombre d'entreprises actives des 5 secteurs les plus représentés annuellement en Belgique



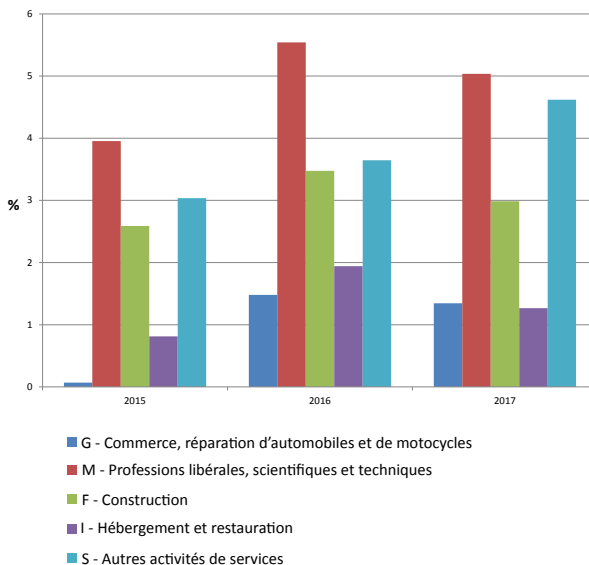
- G- Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
- M - Professions libérales, scientifiques et techniques
- F - Construction
- I - Hébergement et restauration
- S - Autres activités de services

Le graphique ci-après montre, pour les cinq secteurs d'activité les plus peuplés en entreprises, par année, la différence entre les taux de création et de radiation d'entreprises. Un pourcentage positif indique donc que, proportionnellement, plus d'entreprises ont été créées que radiées dans un secteur.

Assujettis TVA

56

Différence entre taux de création et de radiation des 5 secteurs les plus représentés annuellement en Belgique



Le secteur qui, en 2016 et 2017, a connu la plus forte croissance est celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques (section M). Pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques, 2016 a été une année exceptionnelle, puisque l'enregistrement obligatoire à la Banque-Carrefour des Entreprises depuis juin 2016 des administrateurs ou gérants en tant que personnes morales a entraîné une augmentation artificielle du taux de créations.

Le secteur des autres activités de services (section S) a aussi connu une croissance positive en 2017 par rapport à un an plus tôt.

Le commerce, la construction et l'horeca complètent le top 5 des plus grands secteurs. Ces secteurs aussi affichent plus de créations d'entreprises que de cessations.

Même si leur importance dans la population des entreprises assujetties à la TVA est plus réduite, on retrouve également de fortes croissances dans les secteurs de l'information et de la communication (section J), des arts, spectacles et activités récréatives (section R) et des activités de services administratifs et de soutien (section N).

Emploi dans les dix secteurs les plus représentés quantitativement

Le tableau ci-dessous présente la répartition des entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2017 par classe de taille en terme d'emploi pour les dix secteurs comptant le plus grand nombre d'entreprises. Les définitions suivantes sont utilisées.

- Les «très grandes entreprises» y sont définies par un nombre de salariés supérieur à 500.
- Les «grandes entreprises» ont entre 50 et 499 salariés.
- Les «PME» regroupent quant à elles les entreprises de 1 à 49 salariés.

Au sein des dix secteurs comptant le plus d'entreprises assujetties à la TVA en 2017 :

- 80,1% des entreprises n'occupent aucun salarié;
- 19,3% des entreprises appartiennent à la catégorie des PME ;
- Les grandes et très grandes entreprises représentent seulement 0,5% et 0,04% de la population observée.

21,2% des salariés de la population sont employés dans le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles. 21,3% travaillent dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et 15,1% dans la construction. La part des autres secteurs varie de 4,1% à 7,2%.

Sur la base du nombre de salariés par secteur, les grandes et très grandes entreprises sont principalement actives dans l'industrie. On y retrouve ainsi 35,7% des très grandes entreprises telles que définies ci-dessus et 30,9% des grandes entreprises.

La part des grandes et des très grandes entreprises est pratiquement identique (21,7% versus 20,5%) dans le secteur du commerce (y compris la réparation d'automobiles et de motocycles). Les PME sont le plus représentées dans le commerce avec une part de 30,3%. On peut dès lors en conclure qu'à partir de 50 salariés, l'importance du secteur du commerce diminue.

Les entreprises du secteur de la construction sont davantage concentrées dans la classe des PME. Les entreprises de plus grande taille en termes d'emploi sont beaucoup moins actives dans ce secteur. 16,4 % des PME sont actives dans le secteur de la construction et 11,6 % des grandes et très grandes entreprises.

L'horeca se retrouve lui aussi dans les classes de taille plus petites. 12,9% des PME de notre population sont actives dans ce secteur. L'emploi dans les dix principaux secteurs en 2017 est comparable à celui de 2016.

Nombre d'entreprises selon la classe de taille par secteur 2017

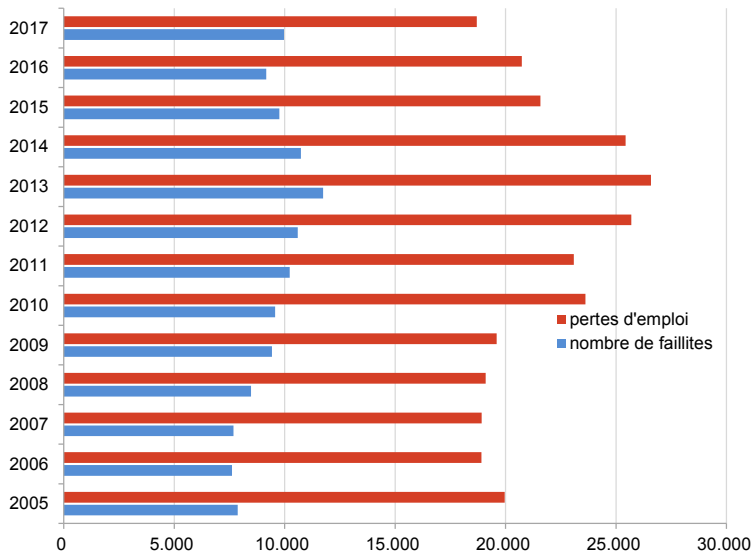
	Aucun salarié	Très grandes entreprises	Grandes entreprises	PME	Total général
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	157.744	28	439	21.305	179.516
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	128.198	77	934	49.411	178.620
F - Construction	100.010	14	529	26.635	127.188
S - Autres activités de services	51.522	3	87	8.895	60.507
I - Hébergement et restauration	38.108	9	143	20.936	59.196
N - Activités de services administratifs et de soutien	48.557	86	468	8.801	57.912
C - Industrie manufacturière	33.610	134	1331	14.103	49.178
A - Agriculture, sylviculture et pêche	45.058	0	28	3.791	48.877
J - Information et communication	41.359	23	252	5.605	47.239
R - Arts, spectacles et activités récréatives	30.806	1	97	3.394	34.298
Total	674.972	375	4.308	162.876	842.531
Représentativité de la classe	80,11	0,04	0,51	19,33	100,00

E I Faillites

En 2017, 9.968 entreprises au total ont fait faillite en Belgique, soit une augmentation de 8,7 % par rapport à 2016. Le nombre de pertes d'emploi à la suite d'une faillite a diminué, passant de 20.729 en 2016 à 18.698 en 2017, soit une baisse de 9,8 %.

En 2017, les grandes et moyennes entreprises (occupant 50 personnes ou plus) n'ont pas été nombreuses à faire faillite : 33 en 2017 contre 36 en 2016. Le nombre moyen de pertes d'emploi par faillite a baissé de 2,26 à 1,88.

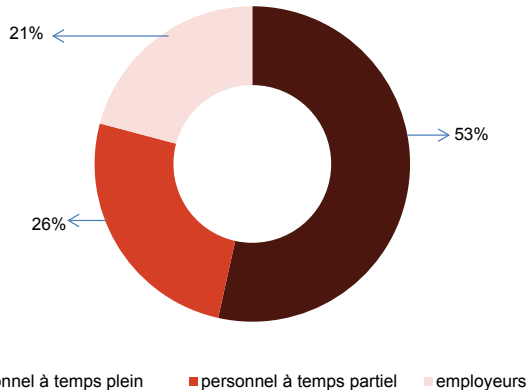
Evolution du nombre de faillites et pertes d'emploi



Au total, 9.999 emplois à temps plein (-11,2 %) et 4.797 emplois à temps partiel (-19,6 %) sont passés à la trappe. 3.902 employeurs salariés (+11,3 %) ont également perdu leur travail.

L'agriculture et la pêche ont connu, en 2017, la plus forte diminution du nombre de faillites. Elles ont en effet baissé de 76 à 51 unités (-32,9%). La plus grande augmentation du nombre de faillites a été enregistrée dans la construction (1.752 ; +11,0%). On note également des augmentations importantes dans le transport et les autres services (3.050 ; +10,3%) et dans l'horeca (2.133 ; +9,3%). L'augmentation est plus modeste dans le commerce (2.536 ; +6,8%) et dans l'industrie extractive, énergie et industrie manufacturière (446 ; +4,7%) .

Pertes d'emploi (2017)

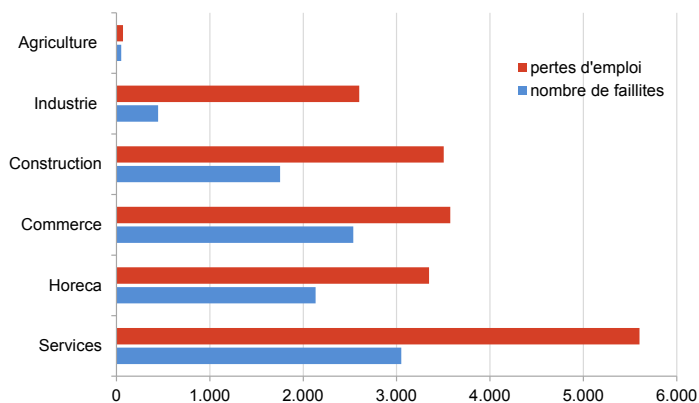


Faillites et pertes d'emploi par secteur en 2017

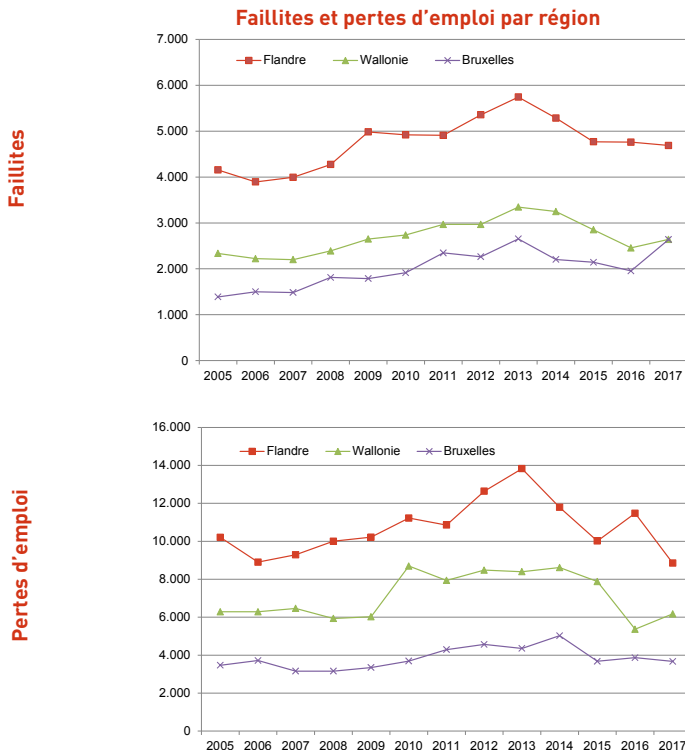
	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Agriculture	51	71	1,4
Industrie	446	2.599	5,8
Construction	1.752	3.505	2,0
Commerce	2.536	3.575	1,4
Horeca	2.133	3.347	1,6
Services	3.050	5.601	1,8

62

Nombre de faillites et pertes d'emploi (2017)



La Région Bruxelles-Capitale a enregistré la plus forte augmentation du nombre de faillites (2.639 ; +35,1 %). En Wallonie, le nombre de faillites a également connu une augmentation (2.641 ; +7,5%), tandis qu'en Flandre on observe une diminution (4.688 ; -1,5%).

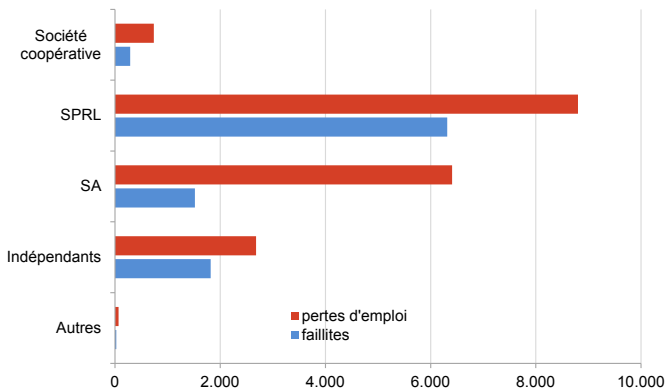


Une ventilation des faillites selon la forme juridique montre que les SPRL, en raison de leur grand nombre, sont impliquées dans la plupart des faillites. Par contre, les sociétés anonymes présentent les plus fortes pertes d'emploi par faillite.

Faillites selon la forme juridique (2017)

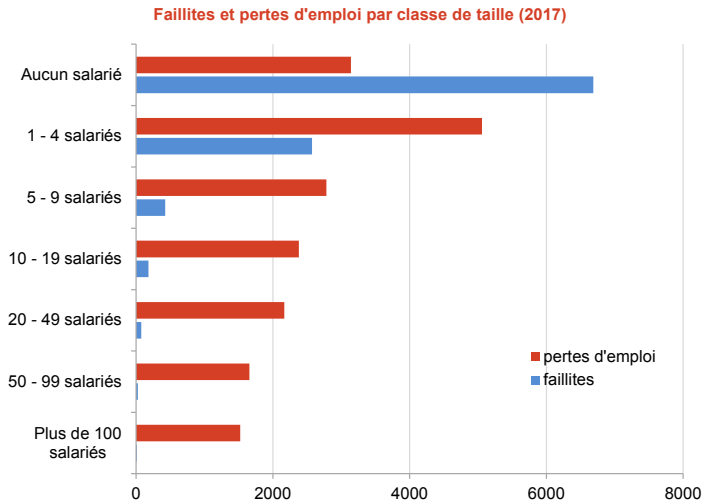
	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Sociétés coopératives	290	737	2,5
Indépendants	1.819	2.681	1,5
SA	1.519	6.410	4,2
SPRL	6.316	8.803	1,4
Autres	24	67	2,8

Faillites selon la forme juridique (2017)



L'année dernière, 9 entreprises de plus de 100 salariés ont fait faillite, contre 18 en 2016. On observe aussi une forte diminution des faillites dans les entreprises avec 20-49, 10-19 et 5-9 salariés (-19,6%, -18,6% et -9,6%). Par contre, on observe une augmentation significative dans les entreprises avec 50-99 salariés (+33,3%).

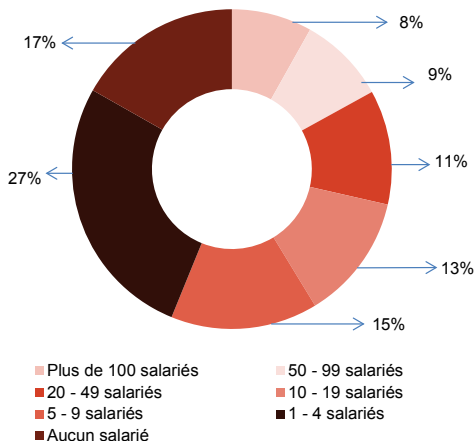
Comme en 2016, plus de la moitié des emplois (+58,7 %) ont été perdus dans le cadre de faillites d'entreprises occupant moins de 10 salariés.



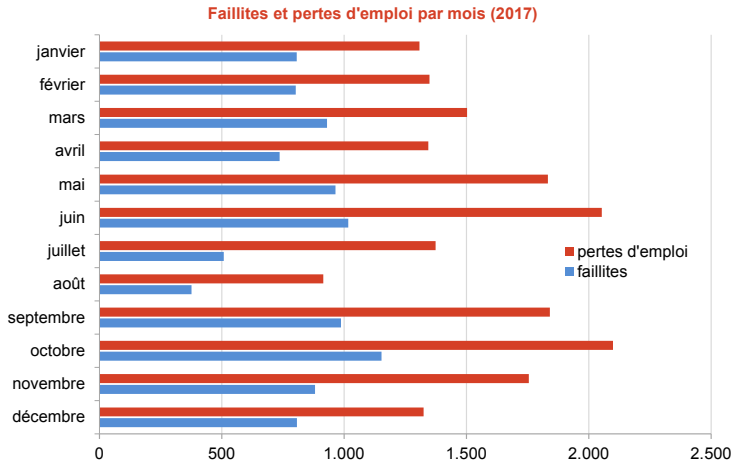
Faillites et pertes d'emploi : évolution 2016-2017

	Faillites	Pertes d'emploi
Plus de 100 salariés	-50,0%	-51,4%
50-99 salariés	+33,3%	+32,4%
20-49 salariés	-19,6%	-21,4%
10-19 salariés	-18,6%	-17,4%
5-9 salariés	-9,6%	-11,3%
1-4 salariés	+8,1%	+5,5%
Aucun salarié	+11,9%	+12,6%

Pertes d'emploi par classe de taille (2017)



En 2017, le mois d'octobre a connu le plus grand nombre de faillites, à savoir 1.153.



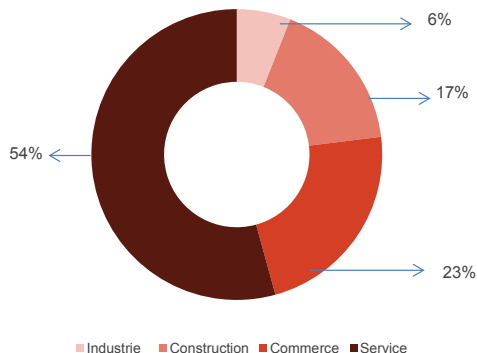
F I Structure des entreprises

Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie de marché réelle et, en particulier, de l'industrie, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles sur les entreprises se basent sur des données d'enquête et sur des données administratives récoltées auprès d'un échantillon d'entreprises. Les grandes entreprises sont interrogées chaque année de manière exhaustive.

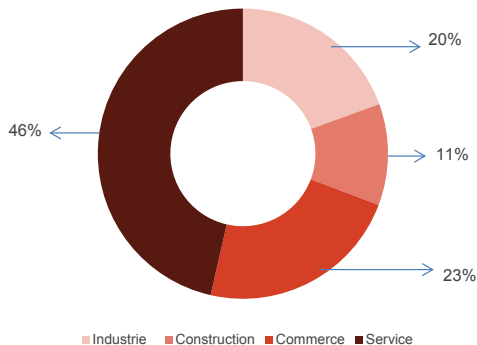
En 2015, l'économie marchande non financière comptait 602.153 entreprises et 2.769.085 personnes occupées en Belgique. 54 % des entreprises et 46 % des personnes occupées sont actives dans le secteur des services.

Le commerce est le deuxième plus grand secteur tant en nombre d'entreprises (23 %) que d'emplois (23 %).

Entreprises (2015)



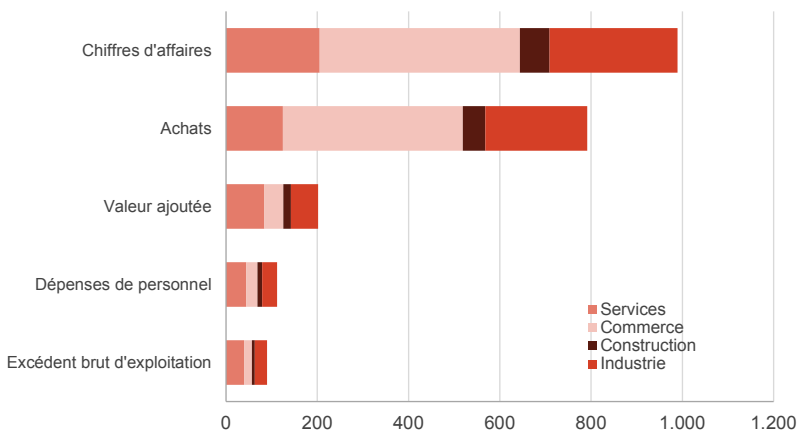
Personnes occupées (2015)



L'industrie est, quant à elle, le plus petit secteur en nombre d'entreprises (6 %), mais pas en nombre de personnes occupées (20 %). Ainsi, le secteur industriel emploie en moyenne plus de personnes par entreprise que les autres secteurs, soit 14,9 personnes occupées. Ce chiffre s'élève à 4,6 pour le commerce, à 3,9 pour les services et à 3,0 pour les entreprises de construction.

Le commerce affiche les valeurs totales les plus élevées pour le chiffre d'affaires et les achats (respectivement 439 et 394 milliards d'euros), tandis que le secteur des services arrive en tête pour la valeur ajoutée, les dépenses de personnel et l'excédent brut d'exploitation (respectivement 84 milliards d'euros, 44 milliards d'euros et 40 milliards d'euros). Le secteur de la construction détient la part la plus faible pour l'ensemble de ces indicateurs.

Achats, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, dépenses de personnel et excédent brut d'exploitation par secteur (2015) (en milliards €)



Les «achats» représentent la valeur de tous les biens et services achetés en vue d'être revendus ou utilisés dans le processus de production.

Le «chiffre d'affaires» est la valeur totale des ventes sur le marché de biens et de services à des tiers.

La «valeur ajoutée» correspond à peu près à la différence entre le chiffre d'affaires et les achats.

Les «coûts de personnel» équivalent à la rémunération versée par l'employeur à ses salariés pour le travail accompli, en ce compris les impôts et les cotisations sociales.

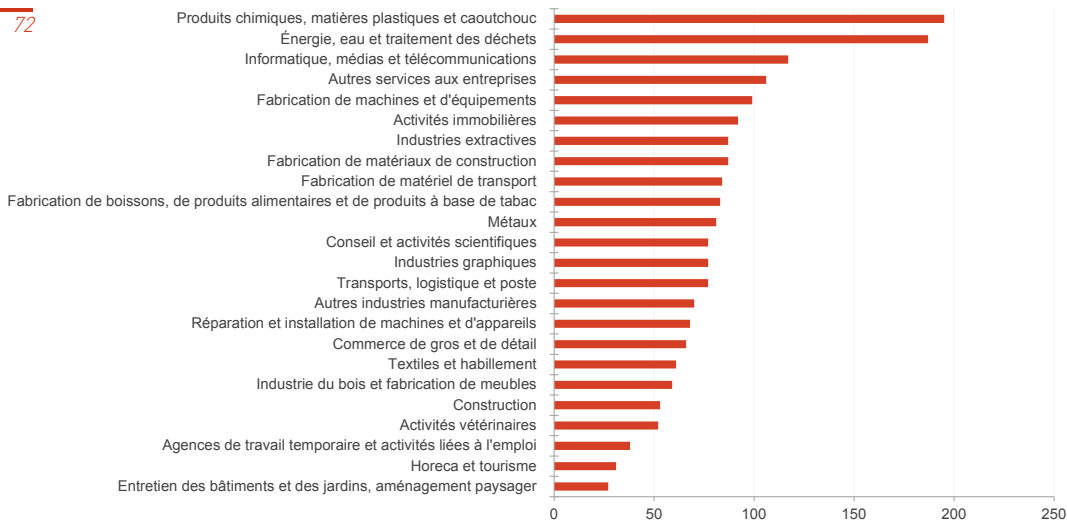
«L'excédent brut d'exploitation» s'obtient en déduisant les «coûts de personnel» de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de l'excédent qui découle des activités de l'entreprise après paiement du travail accompli. Cet excédent correspond au solde disponible pour payer les impôts, rétribuer les investisseurs actuels (intérêts ou dividende) et financer les nouveaux investissements.

Les valeurs totales pour les coûts de personnel et la valeur ajoutée sont souvent mises en corrélation avec les indicateurs relatifs à l'emploi, qui sont exprimés par travailleur. Les coûts de personnel sont liés au nombre de salariés, tandis que la valeur ajoutée est mise en corrélation avec le nombre de personnes occupées. Ce dernier comprend tant les salariés que les personnes occupées non rémunérées comme les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, etc.

La valeur ajoutée par personne occupée s'élève en moyenne à 82.250 euros par personne occupée, allant de 27.000 euros pour l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins à 195.000 euros pour le secteur de la chimie, du caoutchouc et des matières plastiques. Au sein du secteur des services, il existe une grande diversité. En effet, le secteur « informatique, médias et télécommunications » présente la plus haute valeur ajoutée par personne occupée, tandis que « l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins » affiche la plus faible valeur ajoutée. Il en va de même dans l'industrie manufacturière où le groupe sectoriel « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » détient une valeur élevée, tandis que le groupe « industrie du bois et fabrication de meubles » possède une valeur moindre.

Les coûts moyens de personnel sont les moins élevés dans le secteur des activités vétérinaires (23.000 euros) et les plus importants dans le secteur des « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » (88.000 euros) et affichent une moyenne de 54.000 euros par salarié. Il est étonnant de constater que les secteurs détenant une haute valeur ajoutée par personne occupée, présentent aussi généralement des dépenses de personnel élevées et inversement.

Valeur ajoutée par personne occupée (en 1.000 €) (2015)



Dépenses de personnel par salarié (en 1.000 €) (2015)







● ● ● ● *Immobilier
et construction*

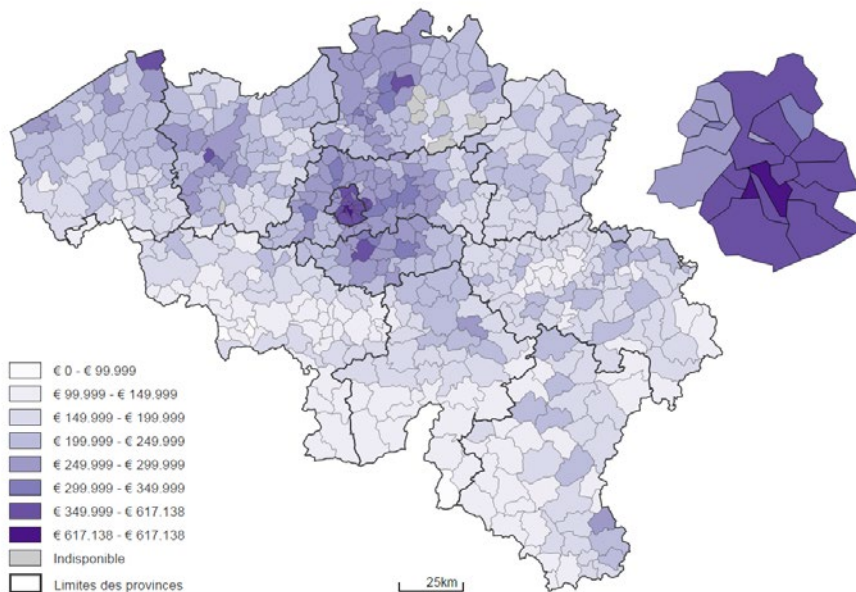
A | Prix de l'immobilier

En 2017, une maison d'habitation coûtait en moyenne 216.781 euros. Pour une villa, il fallait compter 358.076 euros. Un appartement moyen se chiffrait à 226.282 euros. Depuis 1975, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation ordinaire a été multiplié par 11,6, tandis que le niveau général des prix (indice des prix à la consommation) n'a progressé que d'un facteur 3,8 sur cette même période. Autrement dit, en 42 ans, la valeur des maisons d'habitation ordinaires a donc augmenté environ trois fois plus vite que les prix des produits issus du panier de l'indice.

Transactions et prix de vente moyen dans l'immobilier

	1975	2000	2005	2010	2015	2017
Maisons d'habitation ordinaires						
- nombre de transactions	51.561	69.082	69.248	65.787	53.540	68.528
- prix moyen (€)	18.765	79.661	131.955	181.012	204.727	216.781
Villas, bungalows et maisons de campagne						
- nombre de transactions	2.696	7.977	16.613	17.768	15.818	20.505
- prix moyen (€)	67.074	266.927	262.979	319.691	343.188	358.076
Appartements et studios						
- nombre de transactions	16.081	30.047	33.028	44.545	38.146	40.147
- prix moyen (€)	30.011	88.943	141.257	189.830	220.273	226.282
Terrains à bâtir						
- nombre de transactions	49.002	27.175	26.955	19.867		
- prix moyen (€/m ²)	8,8	38,5	71,3	102,6		

Vente de maisons d'habitation ordinaires en 2017 - Prix moyen



La carte ci-dessus reflète les prix moyens des maisons d'habitation ordinaires par commune au cours de l'année 2017 : plus la couleur est foncée, plus le prix moyen y est élevé. En Région flamande, Kraainem s'avérait la commune la plus chère avec un prix moyen de 416.154 euros pour une maison d'habitation ordinaire. Inversement, la commune la moins chère en Flandre était Messines (105.559 euros). En Région wallonne, la commune la plus chère était Lasne (455.061 euros) et la moins chère était Viroinval (93.573 euros). En Région de Bruxelles-Capitale, Ixelles affichait les prix les plus élevés (690.387 euros), tandis que Molenbeek-Saint-Jean enregistrait les prix les plus bas (280.457 euros).

B I Permis de bâtir

Le nombre de permis de bâtir délivrés annonce l'activité future dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, il était question en 2017 d'une baisse de 4,98 % au niveau des logements unifamiliaux et de 0,38 % au niveau des appartements. La rénovation de bâtiments résidentiels affiche une baisse de 12,24 %.

78

Le marché non résidentiel se traduit, quant à lui, par une augmentation de 1,85 % pour les nouvelles constructions et par une baisse du nombre de rénovations (24,70 %).

Permis de bâtir
2012 2013 2014 2015 2016 2017
A. Nouveaux bâtiments
Bâtiments résidentiels

Nombre de bâtiments résidentiels	24.774	23.862	25.553	21.916	23.049	22.572
- Région de Bruxelles-Capitale	226	234	272	215	199	208
- Région flamande	17.213	16.928	18.798	15.514	16.771	15.973
- Région wallonne	7.335	6.700	6.483	6.187	6.079	6.391
Nombre de logements	46.813	49.141	54.903	46.181	51.528	50.413
- Nombre de bâtiments avec un logement	21.976	21.065	22.277	19.136	19.976	18.981
- Nombre d'appartements	24.837	28.076	32.626	27.045	31.552	31.432

Bâtiments non résidentiels

Nombre de bâtiments non résidentiels	4.536	4.461	4.475	4.276	3.994	4.068
--------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

B. Rénovation

Nombre de transformation de bâtiments résidentiels	26.561	27.280	27.443	28.172	27.283	23.943
Nombre de transformation de bâtiments non-résidentiels	4.914	4.730	4.652	5.094	5.361	4.037

C I Inventaire des bâtiments en Belgique

Au 1^{er} janvier 2017, la Belgique comptait 4.511.118 bâtiments. Depuis 1995, le nombre de bâtiments a augmenté de 13 % en Belgique. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 22,0 % pour atteindre 5.411.566 unités. En Région flamande, on recense 23,5 % de logements en plus et 13,8 % de bâtiments en plus. La Région wallonne compte, quant à elle, 22,1 % de logements en plus et 13,3 % de bâtiments en plus. En Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée (+0,9 %) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 15,1 %.

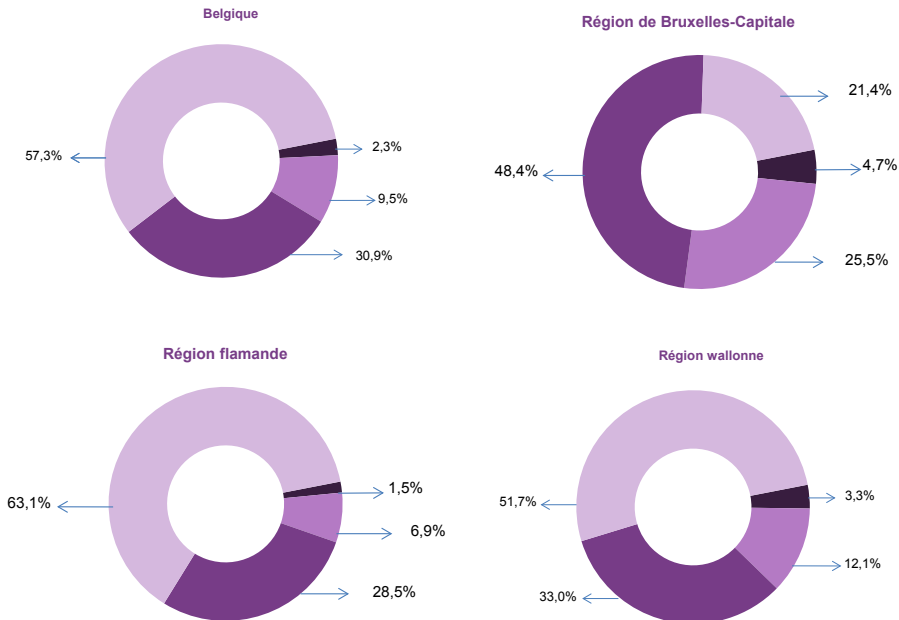
80

Parc de bâtiments en Belgique et dans les régions (2017)

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Nombre de bâtiments	194.543	2.660.647	1.655.928	4.511.118
Nombre de bâtiments construits après 1981	12.419	814.307	335.201	1.161.927
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	6.765	33.217	43.432	83.414
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m ² à 64 m ²	36.824	151.360	160.669	348.853
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m ² à 104 m ²	69.990	626.854	439.390	1.136.234
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²	30.922	1.389.532	687.971	2.108.425
Nombre de bâtiments équipés de chauffage central ou de conditionnement d'air	123.494	1.703.390	860.844	2.687.728
Nombre de logements	573.276	3.149.215	1.689.075	5.411.566

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 30,6 % des bâtiments ont été construits après 1981, contre 20,2 % en Wallonie et seulement 6,4 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Parc de bâtiments selon la superficie bâtie (2017)



- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m²
- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m² à 64 m²
- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m² à 104 m²
- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m²





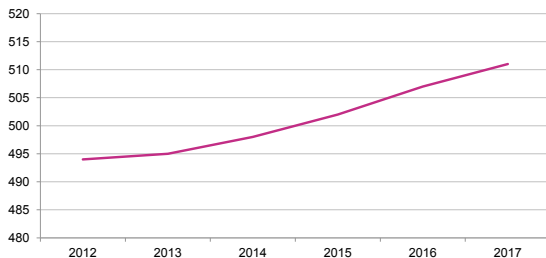
● ● ● ● ● *Mobilité
et transport*

A | Véhicules

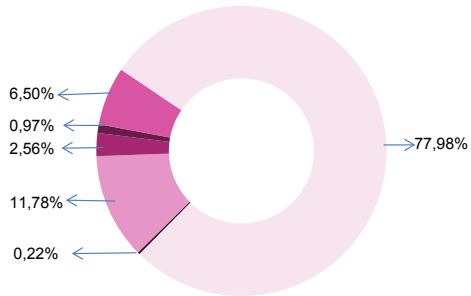
Par rapport à 2002, l'ensemble du parc de véhicules en 2017 (en ce compris les motocycles) a progressé de 25,5%, tandis que le nombre de voitures particulières a augmenté de près de 20,8%. En comparaison avec la situation au 1^{er} août 2016, l'ensemble du parc de véhicules ainsi que le nombre de voitures particulières ont légèrement augmenté (respectivement +1,6% et +1,3%).

En 1977, la Belgique comptait une voiture particulière pour 3,55 habitants. En 2017, il s'agit d'une voiture pour 1,96 habitants : il y a donc de plus en plus de voitures sur nos routes. Depuis 1991, la densité automobile a augmenté de près de 30 %. En Belgique, elle est légèrement supérieure à la moyenne européenne et équivaut à celle de nos pays voisins.

Densité automobile :
voitures particulières pour 1.000 habitants

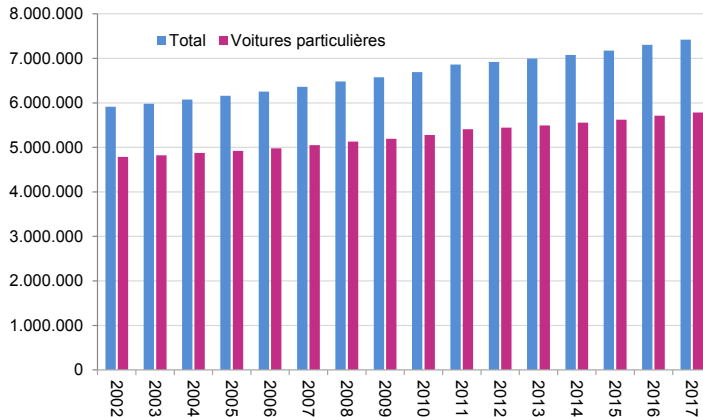


Parc de véhicules (2017)



- Voitures particulières
- Autobus et autocars
- Transport de marchandises (camions, tracteurs routiers et camionnettes)
- Tracteurs agricoles
- Véhicules spéciaux
- Motocycles

Évolution du parc de véhicules



Taille du parc de véhicules

Au 1^{er} août de l'année	2002	2015	2016	2017	Evolution 2017/2002	Evolution 2017/2016
Parc de véhicules	5.913.747	7.175.062	7.301.766	7.419.405	+25,5%	+1,6%
Voitures particulières	4.787.359	5.623.579	5.712.061	5.785.447	+20,8%	+1,3%
Autobus et autocars	14.769	16.094	16.040	16.062	+8,8%	+0,1%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	540.637	770.508	796.930	826.742	+52,9%	+3,7%
Tracteurs routiers	46.789	44.851	45.749	47.478	+1,5%	+3,8%
Tracteurs agricoles	162.687	186.334	188.122	189.938	+16,8%	+1,0%
Véhicules spéciaux	55.996	67.910	69.538	71.754	+28,1%	+3,2%
Motocycles	305.510	465.786	473.326	481.984	+57,8%	+1,8%
Habitants par voiture particulière au 1 ^{er} août	2,15	1,99	1,97	1,96	-8,8%	-0,5%

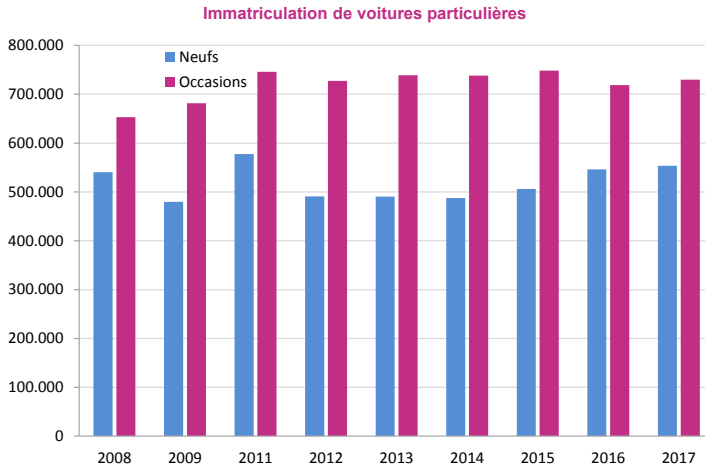
Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur aux- quels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions et le poids excèdent les valeurs maximales normalement autorisées. En Belgique, la valeur maximale autorisée s'élève à 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes. Les motocycles sont tous les motocycles roulant à 40 km/h ou plus, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

Les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré un recul de 2012 à 2014 pour ensuite reprendre depuis 2015.

Au niveau des véhicules neufs, le nombre d'immatriculations augmente pour la plupart des catégories en 2017 en comparaison de 2016. Seules les motocyclettes ont connu un recul en 2017.

Au cours des dernières années, les immatriculations de véhicules d'occasion sont restées relativement stables pour les différentes catégories de véhicules.



Immatriculation de véhicules

	2002	2015	2016	2017	Evolution 2017/2002	Evolution 2017/2016
Immatriculation de véhicules neufs	556.854	602.857	654.605	668.658	+20,1%	+2,1%
Voitures particulières	472.830	506.284	546.142	553.692	+17,1%	+1,4%
Autobus et autocars	1.080	925	714	871	-19,4%	+22,0%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	53.322	64.853	72.173	80.943	+51,8%	+12,2%
Tracteurs	4.649	4.781	5.872	5.904	+27,0%	+0,5%
Tracteurs agricoles	3.419	3.185	3.689	4.300	+25,8%	+16,6%
Motocyclettes	21.554	22.829	26.015	22.948	+6,5%	-11,8%
Immatriculation de véhicules d'occasion	776.377	868.308	836.459	849.022	+9,4%	+1,5%
Voitures particulières	688.134	748.447	718.856	729.865	+6,1%	+1,5%
Autobus et autocars	864	802	1.128	1.197	+38,5%	+6,1%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	76.953	101.930	102.792	105.333	+36,9%	+2,5%
Tracteurs	4.359	3.824	4.150	4.842	+11,1%	+16,7%
Tracteurs agricoles	6.067	13.305	9.533	7.785	+28,3%	-18,3%

Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les motocycles sont tous les motocycles roulant à 40 km/h ou plus, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs. Les motocycles ne sont pas inclus dans les véhicules d'occasion.

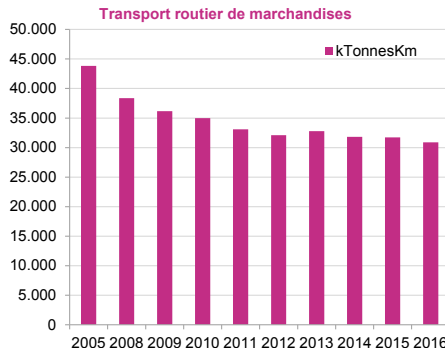
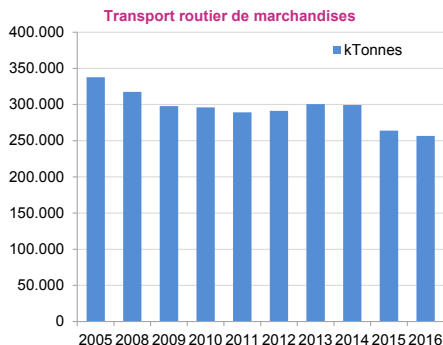
B I Transport de marchandises

Le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne), accuse un recul depuis 2001 au niveau du nombre de tonnes transportées et depuis 2003 au niveau des tonnes-kilomètres prestées.

En comparaison avec 2015, le nombre de tonnes transportées a connu une diminution en 2016 de -2,8 % et de -2,7 % pour le nombre de tonnes-kilomètres. En 2016, il était question d'une baisse de respectivement 33,6 % et 41,9 % par rapport à 2001.

Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique

	Unité	2001	2005	2010	2015	2016	2016/2015	2016/2001
Tonnes	1.000 t	386.380	337.863	296.149	263.991	256.529	-2,8%	-33,6%
Tonnes/ km	mln tkm	53.158	43.846	35.001	31.729	30.874	-2,7%	-41,9%



C I Navigation maritime

Navigation maritime

	2011	2012	2013	2016	2017	2017 /2016
Navires entrants (a)	28.306	26.795	25.000	25.886	25.128	-2,93%
Navires sortants (a)	29.262	27.649	25.439	26.496	26.094	-1,52%
Cargaison (x 1.000t)	102.543	101.789	104.157	114.886	117.801	+2,54%
Déchargement (x 1.000t)	128.375	120.705	122.724	138.658	139.729	+0,77%
Passagers débarqués (x 1.000)	243	229	236	167	169	+1,20%
Passagers embarqués (x 1.000)	254	237	232	159	161	+1,26%

(a) : Y compris le transit extra-communautaire.

La navigation maritime demeure un secteur important dans notre pays et reflète également la situation de notre économie. En 2009, la crise économique a frappé durement ce secteur, mais elle a ensuite fait place à un redressement en 2010 et en 2011. Après une période plus difficile en 2012, les volumes sont repartis à la hausse jusqu'à maintenant.

Le transport de passagers (hors croisières) a reculé longtemps mais les dernières années ont enregistré une stabilisation.

D | Accidents de la route

En 2017, on a dénombré 38.020 accidents de la route avec victimes faisant au total 49.066 victimes, parmi lesquelles 615 personnes ont perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident. En regard des résultats de 2016, il s'agit d'une baisse de 8% du nombre de décès, de 6 % du nombre d'accidents et de 5 % du nombre de victimes.

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès par million d'habitants

	1998	2005	2014	2015	2016	2017
Union européenne	123	93	51	52	51	
Belgique	147	108	66	68	59	54
Allemagne	95	65	42	43	39	
France	153	85	53	54	54	
Luxembourg	135	102	64	64	56	
Pays-Bas	68	46	28	31	31	
Royaume-Uni	61	55	29	28	28	

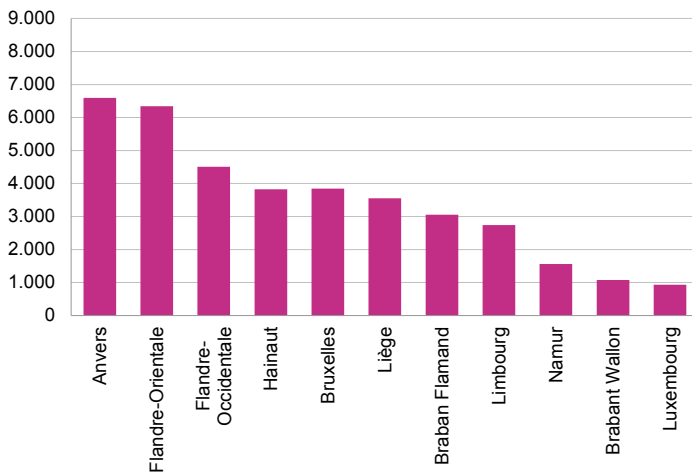
Victimes d'un accident de la route : nombre de décès en chiffres absolus

	1998	2005	2014	2015	2016	2017
Union européenne	58.982	45.900	26.000	26.100	25.600	
Belgique	1.500	1.131	745	762	670	615
Allemagne	7.792	5.361	3.377	3.459	3.206	
France	8.920	5.318	3.384	3.461	3.477	
Luxembourg	57	47	35	36	32	
Pays-Bas	1.066	750	477	531	533	
Royaume-Uni	3.581	3.336	1.854	1.804	1.860	

Source : Commission européenne.

En 2017, le nombre de blessés graves et légers a diminué de respectivement 8% et 5% par rapport à 2016.

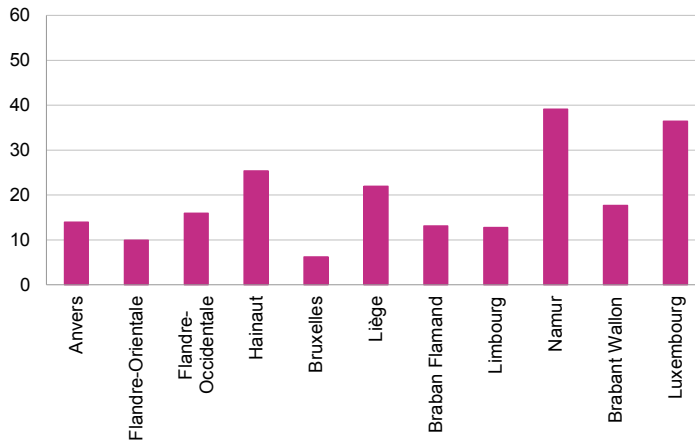
Nombre d'accidents selon les provinces - 2017



Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents.

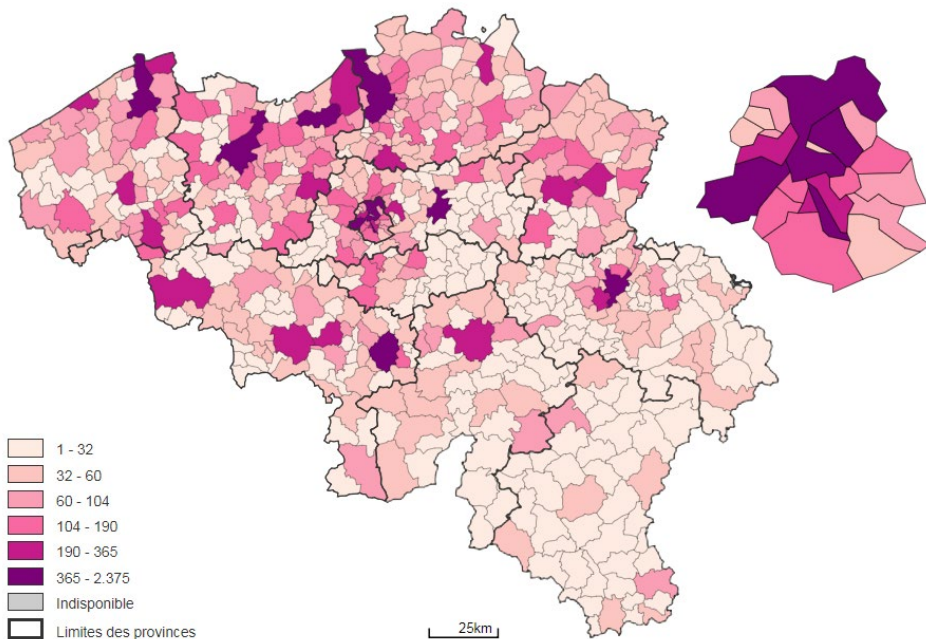
Par contre, lorsque l'on analyse la gravité de ces accidents, ce sont les provinces de Namur, de Luxembourg et du Hainaut qui se distinguent par un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

Nombre de décès par mille accidents selon les provinces - 2017

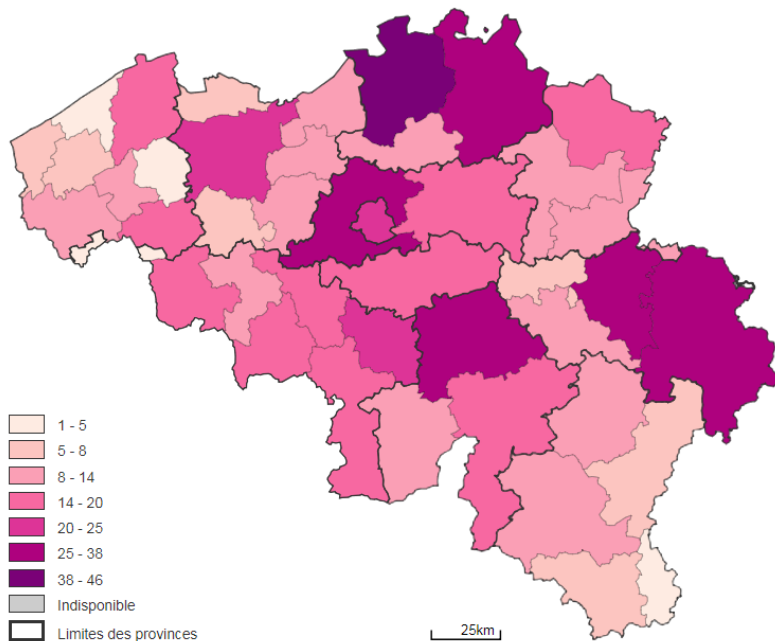


Nombre d'accidents par commune en 2017

94



Nombre de tués 30 jours par arrondissement 2017







● ● ● ● ● ● *Société*



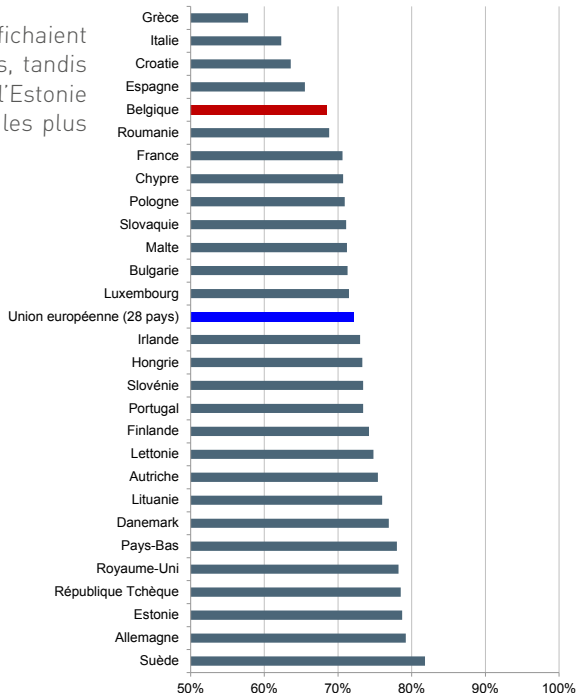
A | Emploi et taux d'emploi

En 2017, 68,5% des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi en Belgique. Le taux d'emploi belge se révèle ainsi inférieur à la moyenne européenne (72,2%).

La Grèce, l'Italie et la Croatie affichaient les taux d'emploi les plus faibles, tandis que la Suède, l'Allemagne et l'Estonie enregistraient les taux d'emploi les plus élevés.

98

Taux d'emploi 20-64 ans - 2017



Source : Eurostat.

Le taux d'emploi varie fortement en fonction de la classe d'âge. Avec un taux d'emploi de 22,7%, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent le pourcentage le plus faible. A peu près 80% des personnes âgées de 25 à 49 ans sont occupées.

En ce qui concerne la classe d'âge des 50 à 64 ans, 58,5% exercent un emploi. Au cours des 13 dernières années, le taux d'emploi dans cette classe d'âge a fortement augmenté.

Taux d'emploi selon la classe d'âge					
	2005	2010	2015	2016	2017 (b)
15-24 ans	27,3%	25,2%	23,4%	22,7%	22,7%
25-49 ans	80,1%	81,2%	79,2%	79,7%	80,1%
50-64 ans	45,8%	50,9%	55,5%	56,6%	58,5%
Total (15-64 ans)	61,1%	62,0%	61,8%	62,3%	63,1%

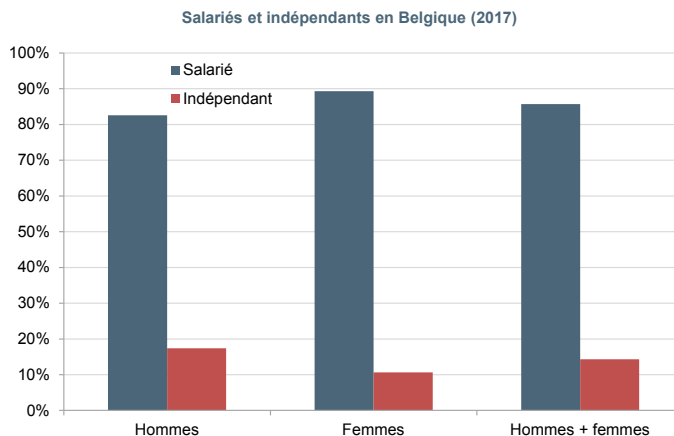
(b) : Rupture de série.

L'Enquête sur les Forces de Travail a fait l'objet d'une profonde réforme en 2017. Ainsi, depuis 2017, nous travaillons avec un panel rotatif et nous utilisons des méthodes d'interrogation plus rapides et plus modernes. La méthode de pondération a également été revue. Cela a entraîné une rupture dans les résultats. Les chiffres obtenus avec l'ancienne méthode ne sont dès lors plus comparables à ceux obtenus avec la nouvelle méthode.

Parmi toutes les personnes ayant un emploi en Belgique (environ 4,64 millions), 3.975.000 travaillent en tant que salariés et 663.000 en tant qu'indépendants.

Les hommes travaillent plus souvent sous le statut d'indépendant que les femmes. Ainsi, 17,4% des hommes occupés sont indépendants contre 10,7% des femmes. En chiffres absolus, on dénombre quasiment deux fois plus d'hommes occupant un emploi d'indépendant que de femmes: 434.000 hommes et 229.000 femmes.

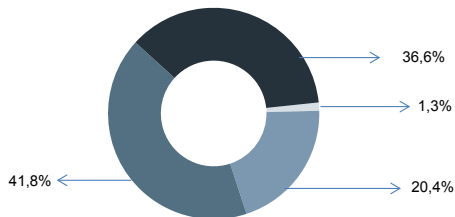
100



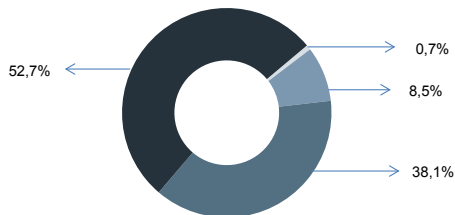
Emploi par secteur

Le secteur tertiaire (services) regroupe la majeure partie de ces personnes occupées. Ainsi, 41,8 % de toutes les personnes occupées en 2017 travaillaient dans le secteur des services. Fort d'un taux de 36,6 % de l'emploi total, le secteur quaternaire ou non marchand n'est pas en reste. Une personne occupée sur cinq relève du secteur secondaire (production), tandis qu'à peine 1,3% travaillent dans l'agriculture ou la pêche (secteur primaire).

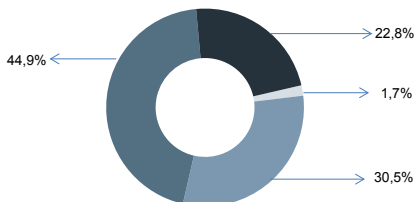
Hommes + femmes



Femmes



Hommes



La répartition de la population occupée selon le secteur révèle de fortes disparités entre les deux sexes. Ainsi, le secteur non marchand (quaternaire) séduit davantage de femmes que d'hommes et regroupe plus de la moitié des femmes occupées. Il s'agit notamment des emplois dans les soins de santé, l'enseignement ou encore l'administration publique.

Par ailleurs, 38,1 % des femmes occupées travaillent dans le secteur des services. Par contre, l'agriculture et l'industrie attirent moins les femmes.

45 % des hommes occupés œuvrent dans le secteur des services. Avec une part de 30,5%, l'industrie se classe en deuxième position. Ce secteur est beaucoup plus populaire chez les hommes que chez les femmes. Inversement, le secteur non marchand compte nettement moins d'hommes (22,8%). Enfin, moins de 2% des hommes occupés travaillent dans l'agriculture ou la pêche.

- Secteur primaire
- Secteur secondaire
- Secteur tertiaire
- Secteur quaternaire

Les professions les plus courantes en Belgique sont employé de bureau (fonctions générales), vendeur en magasin, agent d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements, aide de ménage à domicile ainsi que professeur de cours généraux (enseignement secondaire).

Chez les hommes, la fonction de conducteur de poids lourds et de camions rencontre le plus de succès. Chez les femmes, la fonction d'employée de bureau (fonctions générales) arrive en tête du classement des professions les plus courantes.

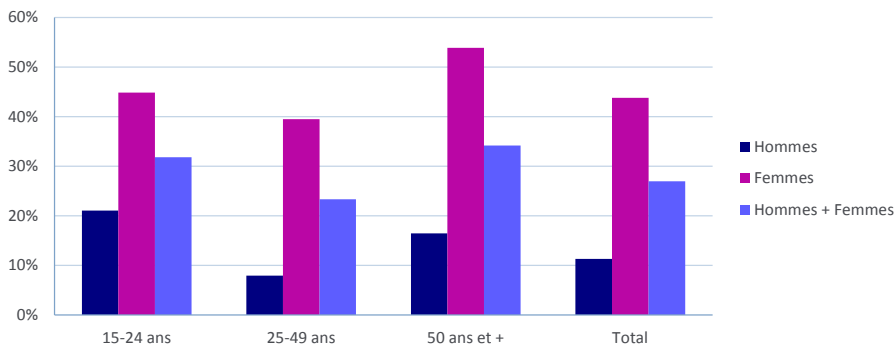
Professions les plus courantes selon le sexe (hommes + femmes) 2017

1. Employé de bureau, fonctions générales	176.914
2. Vendeur en magasin	130.752
3. Agent d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	126.024
4. Aide de ménage à domicile	108.978
5. Professeur de cours généraux (enseignement secondaire)	104.516

En 2017, 26,8 % de tous les salariés travaillent à temps partiel. Ce régime de travail est surtout populaire chez les femmes. Ainsi, près de 44% des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2017, contre 11,1% des salariés masculins.

Il y a de grandes différences entre hommes et femmes selon le groupe d'âge. Les salariés de 25 à 49 ans travaillent le moins à temps partiel : 7,9% des hommes et 39,5% des femmes. Chez les hommes, le plus haut pourcentage de temps partiel s'observe chez les jeunes de 15 à 24 ans dont 21,1% ne travaillent pas à temps plein. Le pourcentage chez les femmes de cette classe d'âge s'élève à 44,9%. Près de 54% des femmes salariées de 50 ans et plus travaillent à temps partiel. Leurs confrères masculins sont 15,7% à travailler à temps partiel.

Salariés à temps partiel selon le sexe et la classe d'âge (2017)

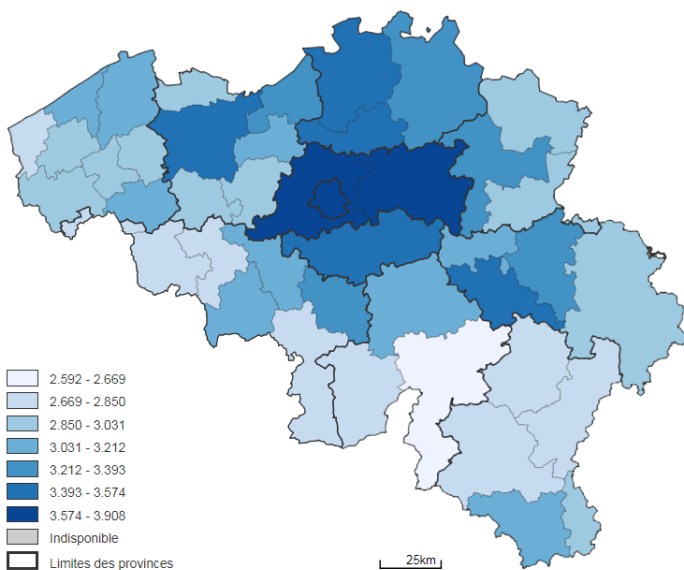


B | Salaire

En Belgique, un salarié à temps plein perçoit un salaire mensuel moyen de 3.445 euros brut (2015). Le niveau du salaire varie toutefois considérablement entre les différents arrondissements. Avec un montant moyen de 3.972 euros, Bruxelles enregistre les salaires les plus élevés. Les arrondissements de la périphérie bruxelloise offrent également des perspectives financières intéressantes. En Wallonie, Nivelles se révèle l'arrondissement bénéficiant des salaires les plus élevés. En bas de l'échelle salariale figure l'arrondissement de Dinant, où le salaire mensuel moyen atteint 2.604 euros brut. En Flandre, l'arrondissement de Furnes présente les salaires les moins élevés.

104

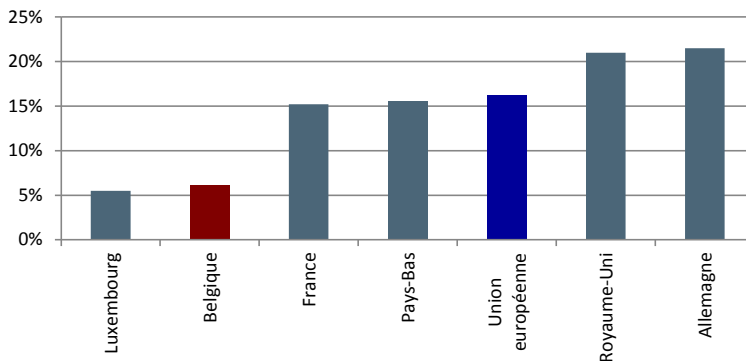
Salaire mensuel brut moyen pour un salarié à temps plein selon le lieu de travail (2015)



Le salaire moyen d'un salarié dépend de différents facteurs. Ainsi, un niveau d'instruction plus élevé se traduira par un salaire plus conséquent. Par ailleurs, il existe toujours une différence de rémunération entre les hommes et les femmes. En Belgique, une femme gagne en moyenne 6,1 % de moins par heure de travail prestée qu'un homme.

Malgré cet écart significatif, la Belgique fait plutôt bonne figure à l'échelle européenne. En comparaison avec les pays voisins, seul le Luxembourg enregistre un pourcentage inférieur: L'Allemagne connaît la plus forte inégalité salariale dans la mesure où les femmes perçoivent un salaire horaire 21,5 % inférieur à celui des hommes.

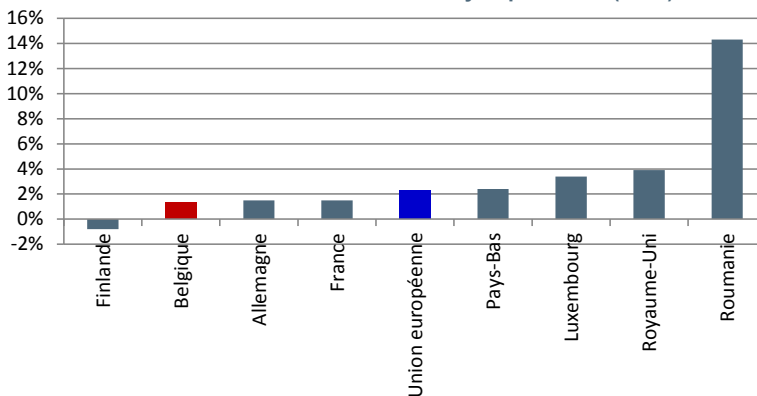
Écart salarial entre les hommes et les femmes (en %) (2016)



Source : Eurostat.

Les salaires du personnel constituent enfin un important facteur de coûts pour les entreprises. En 2017, les entreprises belges ont vu le coût horaire de la main-d'œuvre grimper de 1,3 % en moyenne. Ce chiffre se situe en dessous de la moyenne européenne. La Roumanie connaît la plus forte hausse du coût de la main-d'œuvre, soit +14,3 %. De son côté, la Finlande ferme la marche dans la mesure où le coût horaire de la main-d'œuvre accuse une baisse de 0,8 %.

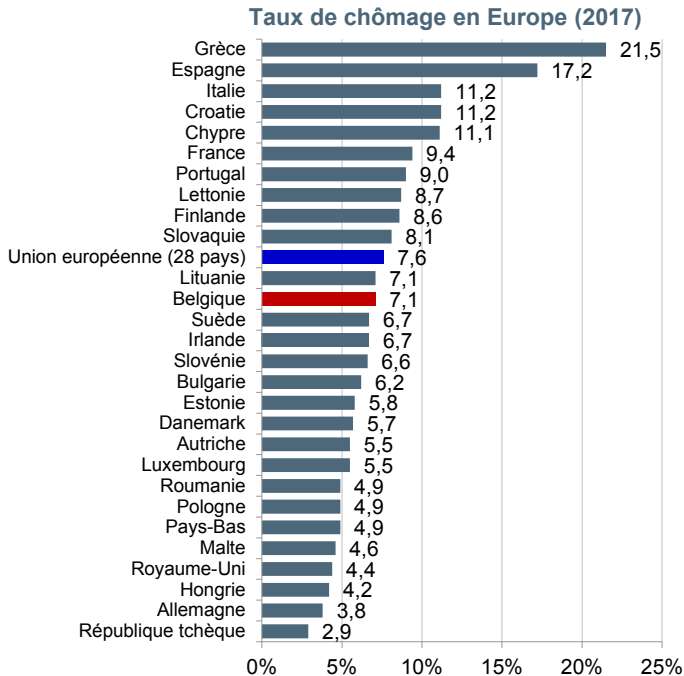
Accroissement du coût salarial moyen par heure (2017)



Source : Eurostat.

C | Chômage et taux de chômage

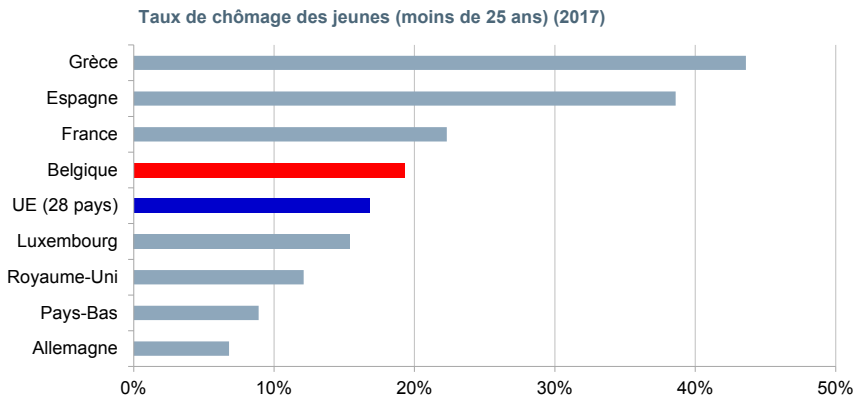
Le taux de chômage dans l'Union européenne fluctue entre 2,9% (République tchèque) et 21,5% (Grèce) et s'élève en moyenne à 7,6%. En Belgique, 7,1 % de la population active entre 15 et 64 ans était au chômage en 2017. Onze États membres de l'Union européenne présentent un taux de chômage supérieur à celui de la Belgique. La Grèce et l'Espagne affichent les taux de chômage les plus élevés.



Des disparités plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. Avec un taux de 6,8%, l'Allemagne présente le plus faible taux de chômage des jeunes. En Belgique, le taux de chômage des jeunes atteint 19,3% en 2017. Nos pays voisins connaissent un taux de chômage des jeunes moins élevé à l'exception de la France où il s'élève à 22,3%. La moyenne européenne s'élève à 16,8% en 2017.

108

Le taux de chômage des jeunes observé en Espagne est, avec 38,6%, deux fois plus élevé qu'en Belgique. En Grèce, le taux de chômage des jeunes est encore plus important. 43,6% de la population active de moins de 25 ans y était au chômage en 2017.



Source : Eurostat.

D | Population inactive

En 2017, la Belgique comptait 4,28 millions de personnes inactives de 15 ans et plus. Ces personnes n'effectuaient aucun travail rémunéré, ne recherchaient pas activement un emploi ou n'étaient pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1,85 million d'hommes et 2,43 millions de femmes. Plus de la moitié (52,4%) des personnes inactives sont en disponibilité préalable à la pension, en prépension (chômage avec complément d'entreprise), en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 21,8% de la population inactive de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 8,9%, les personnes en incapacité de travail 10,1% et les personnes inactives n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 6,9%.

La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, 56,9% des hommes inactifs sont (pré)pensionnés, contre 48,9% des femmes inactives. Seulement 1% des hommes inactifs sont hommes au foyer, tandis que ce pourcentage s'élève à 14,9% chez les femmes. En chiffres absolus, on dénombre 362.000 femmes au foyer contre 18.000 hommes au foyer.

Composition de la population inactive de 15 ans et plus (2017)

	Hommes		Femmes		Total	
Élèves et étudiants	456.639	24,6%	475.112	19,6%	931.752	21,8%
Femmes et hommes au foyer	17.866	1,0%	361.918	14,9%	379.784	8,9%
Personnes en incapacité de travail	194.814	10,5%	235.434	9,7%	430.247	10,1%
(Pré)pensionnés, personnes en pension anticipée ou en disponibilité préalable à la pension	1.055.146	56,9%	1.185.811	48,9%	2.240.958	52,4%
Autres inactifs	129.730	7,0%	167.436	6,9%	297.166	6,9%
Total	1.854.195	100,0%	2.425.711	100,0%	4.279.907	100,0%

E | Pauvreté

En Belgique, 15,9 % des individus vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2017, ce seuil de pauvreté s'établissait à 1.139 euros par mois pour une personne vivant seule et à 2.392 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2017)

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	14,9%	16,9%	15,9%
0-15 ans	17,2%	18,6%	17,9%
16-64 ans	14,2%	16,4%	15,3%
65 ans et plus	14,7%	17,1%	16,0%
Actifs occupés	5,3%	4,7%	5,0%
Inactifs :	24,1%	25,7%	25,0%
Chômeurs	52,9%	44,8%	49,1%
Retraités	13,3%	14,1%	13,7%
Autres inactifs	30,3%	34,3%	32,7%
Niveau d'éducation : faible	26,9%	27,5%	27,2%
Niveau d'éducation : moyen	12,5%	16,5%	14,4%
Niveau d'éducation : élevé	5,6%	7,2%	6,4%

Les femmes courent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. L'occupation d'un emploi s'avère le meilleur remède contre la pauvreté, sans pour autant offrir une garantie absolue. En effet, le risque de pauvreté de la population occupée est au moins cinq fois plus faible que celui des autres catégories réunies.

Dans l'Union européenne, le risque de pauvreté atteignait 17,3 % en 2016.

Risque de pauvreté (en %)						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Union européenne	16,8	16,7	17,2	17,3	17,3	-
Belgique	15,3	15,1	15,5	14,9	15,5	15,9
Allemagne	16,1	16,1	16,7	16,7	16,5	-
France	14,1	13,7	13,3	13,6	13,6	-
Luxembourg	15,1	15,9	16,4	15,3	16,5 (b)	-
Pays-Bas	10,1	10,4	11,6	11,6	12,7 (b)	13,3 (p)
Royaume-Uni	16	15,9	16,8	16,6	15,9	-

- = Pas encore disponible.

(b) = rupture de série

(p) = provisoire

Source : Eurostat. (version 19-07-2018)

Note explicative : la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Outre la pauvreté monétaire, de nouveaux indicateurs voient le jour, comme la privation matérielle sévère.

Les personnes « en situation de privation matérielle sévère » sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone. En Belgique, 5,1 % de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux s'élève à 6,7 % dans l'Union européenne en 2017. Les personnes issues d'un ménage en risque de pauvreté monétaire sont plus sévèrement touchées par la privation matérielle (21,5% d'entre elles).

Privation matérielle sévère (en %)

	2012	2014	2015	2016	2017
Union européenne	9,9	8,9	8,1	7,5	6,7 (e)
Belgique	6,3	5,9	5,8	5,5	5,1
Allemagne	4,9	5	4,4	3,7	3,6 (p)
France	5,3	4,8	4,5	4,4	4,1 (p)
Luxembourg	1,3	1,4	2	1,6 (b)	-
Pays-Bas	2,3	3,2	2,6	2,6 (b)	2,6 (p)
Royaume-Uni	7,8	7,4	6,1	5,2	4,9 (p)

- = Pas encore disponible.

(e) = estimé

(p) = provisoire

(b) = rupture de série

Source : Eurostat. (version 19-07-2018)

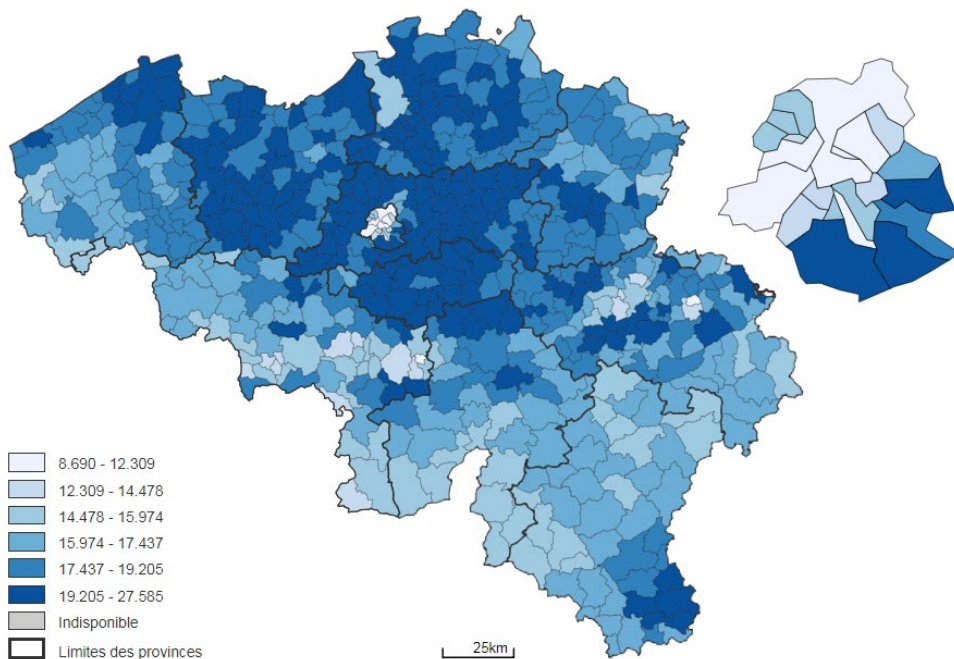
F | Revenus

En 2015, le revenu net imposable des Belges s'élevait en moyenne à 17.698 euros. Il ressort de la ventilation par région que la Flandre détient le revenu par habitant le plus élevé. Fort d'un montant de 18.970 euros, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 7,2 % la moyenne nationale. Les habitants de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale disposent de moyens financiers nettement moindres. Ainsi, le revenu moyen des Wallons se situe 5,7 % en deçà de la moyenne belge, tandis que les Bruxellois doivent même se contenter de 21,8 % de moins sur base annuelle.

Au niveau communal, Sint-Martens-Latem arrive en tête des communes présentant le revenu moyen par habitant le plus élevé. Les revenus y sont supérieurs de 55,9 % à la moyenne nationale. Le revenu moyen le plus faible se situe à Saint-Josse-ten-Noode. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à moins de la moitié de la moyenne nationale et est inférieur de 68,5 % au revenu dont dispose un habitant de Sint-Martens-Latem.

Revenu moyen net imposable par habitant par commune en 2015

114



La Région flamande affiche le revenu moyen déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles. Sur base annuelle, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 3,2 % la moyenne belge. Le revenu moyen en Région wallonne est, par contre, inférieur de 4,9 % à la moyenne nationale.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, la Région flamande présente à nouveau le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. Les Bruxellois mariés ou cohabitants détiennent des revenus qui sont inférieurs de 10,6 % à ceux déclarés par le Belge moyen.


 Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes. La règle générale veut que chacun remplisse une déclaration individuelle, à l'exception des personnes mariées et des cohabitants légaux (déclaration commune).

Revenus selon les déclarations fiscales: la Belgique et les régions

	2013		2014		2015	
	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)
Région de Bruxelles-Capitale						
Déclaration individuelle	20.587	15.840	20.719	15.833	20.780	15.922
Déclaration commune	44.008	30.990	45.327	31.906	46.037	32.054
Région flamande						
Déclaration individuelle	21.045	18.227	21.724	18.557	21.704	18.595
Déclaration commune	50.253	41.122	52.591	43.215	52.697	43.386
Région wallonne						
Déclaration individuelle	19.509	16.663	19.941	16.907	19.990	17.075
Déclaration commune	48.240	39.724	50.081	41.458	50.300	41.578
Belgique						
Déclaration individuelle	20.476	17.463	21.013	17.635	21.027	17.705
Déclaration commune	49.212	39.945	51.328	41.807	51.515	41.990

Note explicative : médian = revenus se situant au milieu de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur des revenus : la moitié des revenus déclarés sont inférieurs, l'autre moitié est supérieure.

G I Dépenses des ménages

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 34.167 euros en 2016. La majeure partie (30,4 % du total) de ces dépenses était consacrée au logement, puis viennent les dépenses pour l'alimentation, les boissons et le tabac (15,3 %), les transports et les communications (14,8 %) et la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (13,9 %).

Au niveau régional, ce sont les ménages de la Région flamande qui consomment le plus, soit 35.841 euros en moyenne contre respectivement 32.675 et 29.956 euros pour les ménages en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Les ménages de la Région flamande consomment en fait plus que les ménages des deux autres régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (5.327 euros contre 4.205 pour Bruxelles-Capitale et 4.003 pour la Wallonie).

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2016

	Montant en €			
	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4.586	4.125	4.775	4.413
Boissons alcoolisées et tabac	657	623	623	729
Vêtements et chaussures	1.472	1.276	1.675	1.180
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	10.400	10.138	10.559	10.210
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	1.992	1.530	2.281	1.642
Santé	1.571	1.396	1.586	1.606
Transport	3.937	2.388	4.084	4.219
Communications	1.119	1.031	1.177	1.045
Culture et temps libre	2.577	2.202	2.775	2.359
Formation	191	505	164	129
Restauration et horeca	2.200	2.003	2.552	1.644
Soins et services personnels	3.465	2.738	3.590	3.499
Consommation moyenne totale	34.167	29.956	35.841	32.675

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2016

	Répartition en %			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,4%	13,8%	13,3%	13,5%
Boissons alcoolisées et tabac	1,9%	2,1%	1,7%	2,2%
Vêtements et chaussures	4,3%	4,3%	4,7%	3,6%
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	30,4%	33,8%	29,5%	31,2%
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	5,8%	5,1%	6,4%	5,0%
Santé	4,6%	4,7%	4,4%	4,9%
Transport	11,5%	8,0%	11,4%	12,9%
Communications	3,3%	3,4%	3,3%	3,2%
Culture et temps libre	7,5%	7,4%	7,7%	7,2%
Formation	0,6%	1,7%	0,5%	0,4%
Restauration et horeca	6,4%	6,7%	7,1%	5,0%
Soins et services personnels	10,1%	9,1%	10,0%	10,7%
Consommation moyenne totale	100%	100%	100%	100%

119

H | Enseignement

12,7% de la population belge de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire. Un cinquième de la population a seulement un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

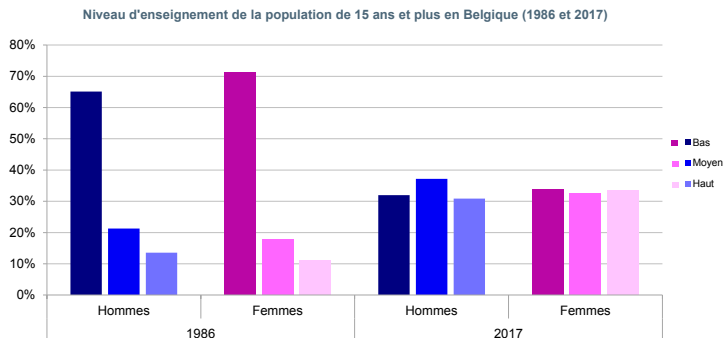
L'enseignement secondaire supérieur est le niveau d'instruction le plus élevé pour 34,8% de la population. 31,8% de la population a un diplôme de l'enseignement supérieur. La plupart des diplômés de l'enseignement supérieur sont des diplômés de l'enseignement non universitaire de type court ou bacheliers professionnels. La part de ces diplômés est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Chez les hommes par contre, les diplômés de type long sont plus populaires que chez les femmes.

Niveau d'enseignement de la population âgée de 15 ans et plus (2017)

	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou sans diplôme	11,1%	14,2%	12,7%
Secondaire inférieur	20,9%	19,6%	20,2%
Secondaire supérieur	37,2%	32,6%	34,8%
Brevet d'enseignement supérieur (BES)	0,4%	0,5%	0,4%
Supérieur non universitaire de type court / bachelier professionnalisant / bachelier académique (haute école ou université) / formations complémentaires post-graduat ou post-bachelier	15,7%	21,4%	18,6%
Enseignement supérieur non universitaire de type long - enseignement universitaire (master, licence, ingénieur, docteur en médecine) / formations complémentaires post-licence ou post-master	14,0%	11,3%	12,6%
Doctorat	0,7%	0,4%	0,6%
Total	100%	100%	100%

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté entre 1986 et 2017. En 1986, 65,1% des hommes et 71,2% des femmes de 15 ans et plus détenaient tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Au cours des dernières décennies, ce pourcentage de personnes peu qualifiées a baissé tant chez les hommes que chez les femmes pour passer sous les 35 %. Chez les deux sexes, ce recul s'est traduit par une hausse du nombre de personnes moyennement et hautement qualifiées.

La progression la plus significative est à mettre à l'actif des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En 1986, 11,1% des femmes de 15 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2017, le pourcentage de femmes hautement qualifiées a grimpé à 33,1%. La part de femmes hautement qualifiées dépasse le pourcentage d'hommes hautement qualifiés (30,4%). Enfin, en 2017, 37,2% des hommes et 32,6% des femmes étaient en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé d'études supérieures.



En Belgique, 45,9% des 30-34 ans détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2017. La Belgique se situe ainsi largement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'élève à 39,9%. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. En Belgique, 50,9% des femmes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 40,8% des hommes de la même tranche d'âge.

122

Sur la base de l'indicateur ci-dessus, Eurostat examine si tous les États membres ont atteint l'important objectif européen selon lequel, à l'horizon 2020, 40% des Européens âgés de 30 à 34 ans doivent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou assimilé. Notre pays y est déjà parvenu, tout comme la plupart de nos voisins.

Pourcentage des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur

	2005	2009	2012	2016	2017
Union européenne	28,1%	32,3%	36,0%	39,1%	39,9%
Belgique	39,1%	42,0%	43,9%	45,6%	45,9% [b]
Allemagne	26,1% [b]	29,4%	31,8%	33,2%	34,0%
France	37,7%	43,0%	43,3%	43,6%	44,3%
Luxembourg	37,6%	46,6% [b]	49,6%	54,6% [u]	52,7% [u]
Pays-Bas	34,9%	40,5%	42,2%	45,7%	47,9%
Royaume-Uni	34,5%	41,4%	46,9%	48,2%	48,3%

[b] : Rupture de série.

[u] : Peu fiable

Source : Eurostat.

Note explicative : contrairement à d'autres pays, l'Allemagne ne prend pas en compte un certain nombre d'études post-secondaires. Ce pourcentage serait nettement supérieur en incluant ces études.

La stratégie UE2020 vise également à ramener le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire à 10% d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement, ni de formation. Par rapport à 2005, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Belgique est passé de 12,9% à 8,9% en 2017. La moyenne européenne se situe, quant à elle, à 10,6%.

Décrochage scolaire : pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

	2005	2009	2013	2016	2017
Union européenne	15,7%	14,2%	11,9%	10,7%	10,6%
Belgique	12,9%	11,1%	11,0%	8,8%	8,9% (b)
Allemagne	13,5% (b)	11,1%	9,8%	10,3%	10,1%
France	12,5%	12,4%	9,7% (b)	8,8%	8,9%
Luxembourg	13,3%	7,7% (b)	6,1%	5,5%	7,3%
Pays-Bas	13,5%	10,9%	9,3% (b)	8,0%	7,1%
Royaume-Uni	11,5%	15,7%	12,4%	11,2%	10,6%

(b) : Rupture de série.

Source : Eurostat.

Autres produits et services de Statbel

STATBEL, nouveau nom, logo et site internet pour l'office belge de statistique

Depuis le 15 janvier 2018, la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie publie ses statistiques et ses chiffres sous une nouvelle identité: Statbel.



124

L'organisation a succédé à l'ancien Institut national de Statistique. Au travers de ce nouveau nom et de ce nouveau logo, l'office belge de statistique veut clarifier les choses pour ses utilisateurs finaux.

Statbel produit ses statistiques selon les directives européennes établies dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. L'indépendance, l'objectivité, la confiance, la qualité et l'accessibilité en sont les valeurs fondamentales. Statbel est un label de qualité pour les statistiques publiques en Belgique.

Outre son nouveau nom, Statbel lance aussi un nouveau site web: statbel.fgov.be. Ce site internet doit rendre les chiffres officiels que Statbel publie sur la Belgique encore plus accessibles au grand public. Le nouveau site web et sa structure ont été conçus entièrement en fonction de l'utilisateur. Celui-ci doit pouvoir trouver rapidement l'information qu'il ou elle cherche et voir en un clin d'œil quels sont les chiffres et statistiques disponibles.



Découvrez votre commune - Les communes belges en chiffres

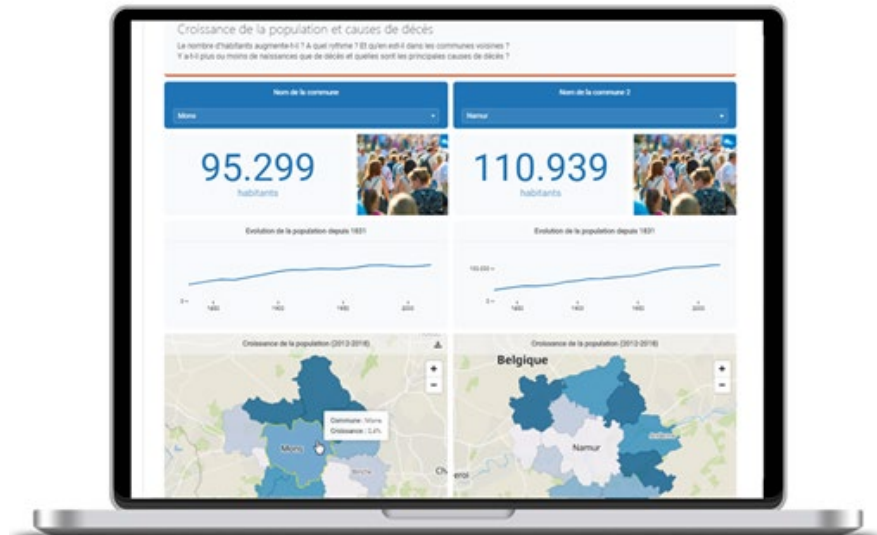


Statbel, l'office belge de statistique, a publié en 2018 l'outil 'Découvrez votre commune - Les communes belges en chiffres».

Vous y trouverez facilement un aperçu des principaux chiffres de votre commune, comme le nombre d'habitants, l'évolution de la population, l'habitat, les revenus fiscaux, les entreprises et les véhicules.

125

De plus, avec ce nouvel outil, vous pouvez également comparer votre propre commune avec une autre commune belge. Vous pouvez télécharger en format Excel les données qui ont servi à créer le graphique, réutiliser l'illustration ou partager l'ensemble du tableau de bord de votre commune sur les médias sociaux.



RESTEZ INFORMÉS !

Consultez chaque jour un aperçu de nos actualités sur notre page d'accueil. Vous y trouverez tous les nouveaux chiffres et les nouvelles statistiques que nous publions.

126

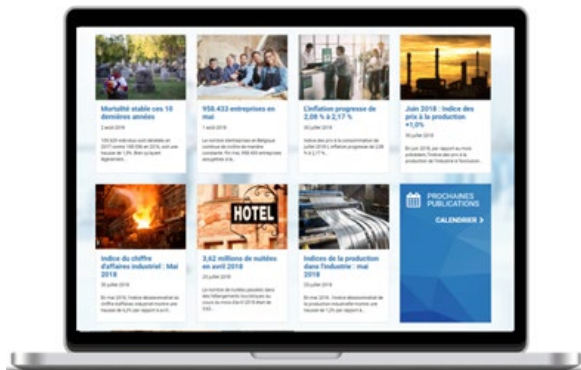
Le calendrier de diffusion montre les chiffres attendus.

<https://statbel.fgov.be>

Vous trouverez nos anciennes publications dans nos archives. Si vous vous abonnez à notre newsletter, vous recevrez chaque semaine un aperçu des actualités dans votre boîte mail.

Enfin, nous vous tenons informé de tous nos nouveaux chiffres sur Twitter et Facebook.

<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles>



CALCULATEUR DE LOYER

Calculez vous-même votre loyer.

Le calculateur de loyer peut être utilisé pour tous les contrats de location (baux à loyer, baux commerciaux et autres contrats de location selon l'article 1728bis du Code civil) auxquels s'applique l'indice santé et qui ne comportent aucune disposition spécifique.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indexation-du-loyer>

127

INDEX SEARCH

Rechercher rapidement un indice grâce à l'Index-search!

Si vous cherchez l'indice des prix à la consommation ou l'indice santé d'un mois déterminé, il vous suffit d'introduire l'année et le mois pour obtenir immédiatement chacun de ces deux indices dans toutes les bases possibles.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/index-search>



CALCULER UN LOYER?

Utilisez notre calculateur de loyer

CALCULEZ FACILEMENT UN LOYER ICI



INDEX SEARCH

L'indice des prix à la consommation en un clic

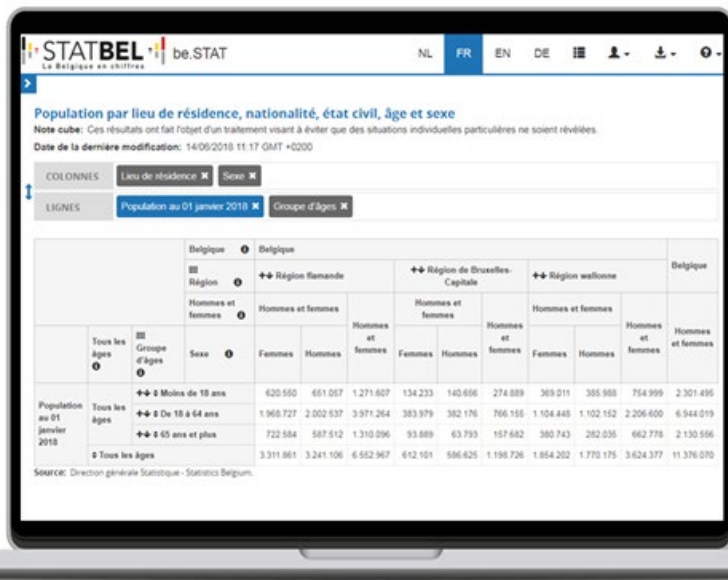
TROUVEZ RAPIDEMENT L'INDICE DU MOIS

be.STAT

Une nouvelle version de notre base de données en ligne be.STAT a été lancée en mai 2016. Cette nouvelle version vous permet de facilement composer et télécharger vous même des tableaux.

L'accès direct dans l'application à une page récapitulative reprenant tous les sets de données disponibles est une nouveauté. L'interface est aussi plus conviviale et des possibilités d'exportations supplémentaires, telles que json, ont été prévues.

<https://bestat.economie.fgov.be/bestat>



STATBEL be.STAT
La Belgique en chiffres

NL FR EN DE

Population par lieu de résidence, nationalité, état civil, âge et sexe

Note cube: Ces résultats ont fait l'objet d'un traitement visant à éviter que des situations individuelles particulières ne soient révélées.
Date de la dernière modification: 14/05/2018 11:17 GMT +0200

COLONNES Lieu de résidence Sexe

LIGNES Population au 01 janvier 2018 Groupe d'âges

		Belgique										
		Belgique										
		Région flamande		Région de Bruxelles-Capitale			Région wallonne			Belgique		
		Hommes et femmes		Hommes et femmes			Hommes et femmes			Hommes et femmes		
Tous les âges	Groupe d'âges	Sexe	Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes			
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Population au 01 janvier 2018	Moins de 18 ans		620 550	651 057	1 271 607	134 233	140 606	274 839	369 011	355 958	754 999	2 301 495
	De 18 à 64 ans		1 968 727	2 002 537	3 971 264	383 979	382 176	766 155	1 104 448	1 102 152	2 206 600	6 944 019
	65 ans et plus		722 584	587 512	1 310 096	93 889	63 793	157 682	380 743	282 036	662 778	2 130 556
	Tous les âges		3 311 861	3 241 106	6 552 967	612 101	586 625	1 198 726	1 854 202	1 770 175	3 624 377	11 376 070

Source: Direction générale Statistique - Statistics Belgium.

OPEN DATA

Statbel met via ce portail plusieurs sets d'open data à disposition. Tout le monde peut utiliser gratuitement ces open data, à des fins aussi bien commerciales que non commerciales. Nous élargissons régulièrement notre offre de sets de données. Les nouveaux sets de données sont annoncés sur cette page et dans notre newsletter.

<https://statbel.fgov.be/fr/open-data>

CENSUS 2011, UN RECENSEMENT POUR LE 21^{ÈME} SIÈCLE.

129

- Le Census 2011 est une photographie de la Belgique au 1.1.2011.
- Il a été organisé par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.
- C'est le premier recensement de la population n'ayant entraîné aucune charge pour le citoyen.
- Toutes les données du Census 2011 sont issues de bases de données administratives.
- Des règles strictes de confidentialité garantissent l'anonymat pour le citoyen ainsi que le respect de sa vie privée.
- Ce type de recensement engendre également un coût bien inférieur à un recensement classique.
- Les mêmes définitions ont été utilisées dans les 28 pays membres de l'Union européenne, ce qui facilitera fortement les comparaisons internationales.
- Cette nouvelle méthodologie permettra une mise à jour régulière des résultats.



<http://www.census2011.be>

Retrouvez tous les chiffres
Sur notre site : www.statbel.fgov.be

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
Direction générale Statistique - Statistics Belgium



NUMÉRO D'ENTREPRISE : 0314.595.348
EDITEUR RESPONSABLE : NICO WAEYAERT
NORTH GATE III - BD DU ROI ALBERT II, 16 B-1000 BRUXELLES
CODE PUBLICATION : S000.02F/2018